



**Comité de bassin**

**Séance plénière**

**25 avril 2019**

## **PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

<b>1. Diffusion .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Procès-verbal .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Liste de présence .....</b>	<b>42</b>

## Comité de bassin

### Séance plénière

25 avril 2019

#### Diffusion

- Monsieur le Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidarité  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

#### Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



## Comité de bassin Séance plénière 25 avril 2019

de 10h00 à 12h30  
et de 13h30 à 15h30  
Agrocampus de Tours-Fondettes  
127 avenue du Général de Gaulle  
37230 Fondettes

### Ordre du jour

**10h00 à 12h30 : séance plénière**

Pour information  
(I)  
Pour délibération  
(D)

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 4 octobre 2018 et 28 novembre 2018** **D**
  
- 2. Amendements au règlement intérieur** **D**
  - Dématérialisation des invitations et des dossiers
  - Fusion de commissions
    - o Commissions territoriales Loire aval et côtiers vendéens et Mayenne-Sarthe-Loir
    - o Commissions Programme du comité de bassin et du conseil d'administration
  
- 3. Désignations** **D**
  - Au conseil d'administration de l'agence de l'eau : un représentant des collectivités territoriales
  - Au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne : un représentant des collectivités territoriales
  - A la mission d'appui pour la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations :
    - o un représentant des conseils régionaux
    - o un représentant des conseils départementaux
    - o un représentant des communes et EPCI
    - o un président de syndicat de communes

### TRAVAUX DE LA COMMISSION PLANIFICATION

- 4. Note d'orientation sur la politique du bassin pour la labellisation en EPAGE et en EPTB (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux et établissements publics territoriaux de bassin)** **D**
  - Adoption des orientations pour la constitution des EPTB et des EPAGE dans le bassin Loire-Bretagne
  
- 5. Labellisation de l'EPTB Bas-Léon (Finistère)** **D**

- Labellisation dans le cadre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 modifiée (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles)

**6. Schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux (Sdage) et programme de mesure**

D

- Adoption des grands principes et axes de travail pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesures (préparation du cycle 2022-2027)

**7. État des lieux**

D

- Adoption du chapitre IV de l'état des lieux, relatif à la caractérisation économique des usages et des activités liés à l'eau

**8. Schéma de gestion des eaux (Sage)**

D

- Sage Clain (Charente, Deux-Sèvres et Vienne)
- Sage Creuse (Allier, Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Indre et Loire, Vienne et Haute-Vienne)

**TRAVAUX DE LA COMMISSION INONDATIONS-PLAN LOIRE**

**9. Plan de gestion des risques d'inondations du bassin Loire-Bretagne - Questions importantes**

D

- Adoption du projet de questions importantes, du calendrier et du programme de travail du Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne

**TRAVAUX DE LA COMMISSION LITTORAL**

**10. Documents stratégiques de façade (DSF)**

D

- Avis sur les parties 1 et 2 des 3 documents stratégiques de façade (Nord Atlantique - Manche Ouest, Manche Est - Mer du Nord, Sud-Atlantique)

**12h30 : buffet organisé sur place**

**13h30 à 15h30 : reprise de la séance**

**SÉQUENCE SECOND VOLET DES ASSISES DE L'EAU**

I

**Cohérence des politiques publiques de l'eau et des milieux aquatiques et de la politique agricole commune (PAC)**

- Intervention de Monsieur Laurent Baraduc, chargé de mission Économie à la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire
- Intervention d'un représentant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- Intervention de Monsieur Jean-Marc Meynard, Institut National agronomique Paris-Grignon

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### **M. le président :**

Bonjour à tous. Veuillez prendre place. M. Jean-Michel Bregeon, directeur de Tours-Fondettes agrocampus, nous présente son établissement en quelques mots.

### **M. BREGEON :**

M. le directeur régional, M. le directeur général, mesdames, messieurs, c'est avec un grand plaisir que nous vous recevons aujourd'hui, avec nos équipes, dans ce bel établissement. Je vous présente mon collaborateur, Stéphane Barmoy, qui est le directeur de l'exploitation agricole, horticole et maraichère. Je salue un certain nombre d'élus du territoire que je reconnais, dont M. Le Tarnec, vice-président en charge de l'agriculture à la Métropole. Je resalue également les personnes qui étaient avec nous pour accueillir le ministre la semaine dernière.

J'aurais un mot plus personnel pour M. Gutton que je suis vraiment ravi de revoir après sept ou huit ans. J'avais travaillé sous sa responsabilité en Poitou-Charentes. J'étais directeur d'EPL (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) quand il était DRAAF. Nous avons mené ensemble un certain nombre de dossiers plus ou moins épineux, coincés entre une présidente de conseil régional charismatique et un préfet non moins charismatique. Nous essayions de défendre à ce moment-là les budgets des EPLEFPA (établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles). Je le remercie d'avoir choisi, pour ce comité de bassin, cet établissement que je vais vous présenter en quelques minutes.

Il s'agit bien évidemment d'un établissement du ministère de l'Agriculture. Tous nos établissements agricoles publics ont une caractéristique commune, c'est d'avoir un fonctionnement centré sur les entreprises. Nous, on a l'entreprise dans l'école. Aujourd'hui, avec la réforme de l'apprentissage, c'est un aspect qui va nous être très utile.

Nous avons ici deux exploitations : une pour le bétail, puis une exploitation agricole de 300 ha et une exploitation viticole à Chinon. Nous vous proposerons entre 12h00 et 14h00 une dégustation. Vous pourrez acheter des vins de Chinon que nos étudiants, nos enseignants et nos homologues produisent.

A côté de ces deux exploitations, nous avons un centre de formation d'apprentis, un centre de formation professionnelle pour adultes et un lycée. Tout cela forme Tours-Fondettes agrocampus. C'est un nom générique que nous avons créé parce que le lycée agricole ne représente qu'un cinquième de la maison. Nos formations concernent la polyculture-élevage, l'horticulture, l'eau – nous avons un BTS en gestion et maîtrise de l'eau –, le paysage, l'élagage, le maraîchage... L'agriculture en Indre-et-Loire est très diversifiée. Nous avons essayé de faire en sorte que cette diversité se retrouve sur l'établissement.

L'établissement dispose d'un budget de fonctionnement de 6 M€. 1.000 personnes y sont en formation. 180 personnes y travaillent. Nous portons les politiques du conseil régional, de l'État et maintenant de la Métropole, notamment au sein du plan alimentaire territorial, avec comme objectif de relocaliser l'alimentation autour de Tours à travers le secteur maraîcher.

Nous sommes en train de déployer un certain nombre d'espaces-test, en plein champ comme sur les toits dans Tours puisque nous avons le pilotage de l'opération Jardins perchés qui commence à être un peu médiatisée. Le maraîchage est en train de booster la filière horticole.

Nous avons la chance d'être sur une ville magnifique, avec un patrimoine magnifique, à la limite ville/campagne. Nous faisons du travail en agriculture périurbaine et urbaine. Nous nous occupons tout particulièrement, avec nos brebis, de l'entretien de l'espace naturel sensible de la Choisille. Cela nous permet d'y maintenir du pâturage ainsi qu'un certain nombre d'espèces menacées, notamment le papillon Azuré du serpolet, dont les habitats ne résistent pas aux fauches mécaniques. Le conseil départemental finance cette opération à travers une convention.

Cela nous a d'ailleurs amenés à modifier le troupeau puisque faire des pâturages en milieu humide avec des « formules 1 » animales, telles la race Ile-de-France, ce n'est pas d'une facilité enfantine. Cela nous demande de repenser complètement l'agriculture. Nous sommes repartis depuis six ans

sur des concepts d'agriculture biologique et d'agro-écologie. Sur un établissement comme le nôtre, cela avait été une bataille assez importante. Nous faisons la transition, avec des enseignants qui avaient été formés à l'agriculture des années 60-70 et qui allaient partir à la retraite. Nous avons accéléré le mouvement pour aller vers l'agro-écologie. Cela a été une très belle aventure.

Après vos séances en milieu d'après-midi, Stéphane Barmoy et moi-même seront à votre disposition pour vous faire visiter l'établissement, au moins la partie « exploitation », et vous parler un peu plus précisément de ce que nous faisons en agro-écologie, des problèmes qui se posent à nous, de notre avancée vers le zéro glyphosate, du choix qui existe entre la charrue et les verres de terre... Bref, une histoire que tout le monde connaît bien aujourd'hui et que nous expérimentons grandeur nature au sein de ce merveilleux établissement du ministère de l'Agriculture et dans la continuité du nouveau slogan : l'aventure du vivant.

*[Applaudissements]*

**M. le président :**

Merci, M. Bregeon, pour ces propos introductifs. Je suis très heureux que notre comité de bassin puisse se décentraliser. En plus, dans un lycée agricole, cela prend tout son sens. Merci, M. le directeur, pour vos mots d'accueil. Merci d'avoir mis à notre disposition cet amphithéâtre et tous les moyens techniques pour passer un agréable moment.

J'ai le plaisir de vous retrouver toutes et tous. Nous avons les excuses de M. Falcone, préfet de la région Centre-Val de Loire et préfet coordonnateur du bassin, qui ne peut pas être des nôtres aujourd'hui et qui sera représenté par M. Chassande que nous saluons et qui devra nous quitter en fin de matinée.

M. Chassande rejoindra le ministre de Rugy qui est à Blois Je compte sur lui pour faire état de la richesse de nos travaux, de l'intérêt des comités de bassin et de l'agence de l'eau. Vous rappellerez au ministre de Rugy que nous avons pris l'initiative d'organiser, dans le cadre du grand débat, une session extraordinaire. Je tiens d'ailleurs à saluer, M. le directeur, le compte rendu qui a été fait de ces travaux, qui était parfait et qui a fait état de nos propositions dans le cadre du grand débat, de la fiscalité environnementale et des assises de l'eau.

Je salue Mme Aubert, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau, Mme Clermont-Brouillet qui représente le ministère, et M. Gutton ainsi que tous ses collaborateurs.

D'ailleurs, je voudrais avoir un petit mot introductif pour les personnels de l'agence de l'eau. Je sais que la période est difficile pour eux. Passer du 10<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> programme a été compliqué. Je reçois régulièrement des retours. Il y a moins d'argent public, il nous faut donc être plus sélectifs, plus exigeants. Ce n'est pas simple.

Nous nous sommes réunis le 11 mars pour le grand débat. Nous avons fait des propositions. Avec M. Gérard, nous avons rencontré Emmanuelle Wargon à l'occasion d'un débat sur la fiscalité environnementale. Nous avons pu lui faire part de nos propositions. Dans quelques jours, nous allons nous retrouver au troisième comité de pilotage des assises. Elle recevra les représentants des comités de bassin le 12 ou le 13 mai pour réentendre nos propositions en matière d'organisation.

Je ne vous cache pas qu'aujourd'hui, cela tient autour de nos valeurs : l'eau paie l'eau, la gestion par bassin hydrographique, puis la concertation-coordination à travers cette formule participative que la loi 1964 a imaginée à travers les comités de bassin, c'est-à-dire des lieux de rencontre où nous avons des élus, des agriculteurs, des industriels, des associations et des consommateurs pour essayer ensemble de définir cette politique de l'eau. Nous sommes solides sur nos bases. Nous avons un système qui fonctionne bien. J'ai dit au ministre, et je le redirai encore, tout l'intérêt que nous portons à ce fonctionnement.

Je lui ai dit également qu'en matière de transition environnementale, il va nous falloir réfléchir à de nouvelles orientations sur la fiscalité. Pour y arriver, l'argent de l'agence seule ne suffira pas. Nous faisons face à de nombreux défis aujourd'hui en matière de réchauffement climatique, de difficultés d'accès à l'eau pour certains territoires, et de biodiversité financée en partie par nos redevances.

Par ailleurs, les départements, les régions et même l'État ont également des difficultés pour financer la politique de l'eau, compte tenu des moyens que nous allons devoir mobiliser pour mettre en œuvre les compétences de la gestion des milieux aquatiques. Il va falloir que nous

réfléchissons tous ensemble. En l'occurrence, je plaide pour une fiscalité qui soit plus préventive que curative. Il faut savoir aussi encourager les territoires à préserver leurs ressources en eau et leurs zones humides. Cela fait partie des propositions qui ont été faites.

Enfin, pour terminer mes propos introductifs, je suis très heureux d'accueillir les nouveaux membres du comité de bassin :

- les représentants des parlementaires et des collectivités territoriales :
  - o Mme Michelle Rivet, vice-présidente du conseil régional Centre-Val de Loire, qui succède à M. Faucheux ;
  - o M. Raymond le Brazidec, conseiller régional de Bretagne, qui succède à M. Crocq ;
  - o M. Hervé Bessonnet, maire de Notre-Dame-de-Riez, qui succède à M. Boudelier pour les communes du littoral ;
- le représentant des usagers :
  - o M. Jean-Michel Bodenes, directeur de développement chez Veolia, qui succède à M. Delache pour les distributeurs d'eau.

### **M. GUTTON :**

Je remercie également Jean-Michel Bregeon de nous accueillir dans son établissement. Je pense que nous pouvons travailler dans de très bonnes conditions aujourd'hui.

En revanche, nous avons un ordre du jour qui va être extrêmement chargé. Nous avons un certain nombre de points réglementaires à examiner. Nous prévoyons un buffet à 12h30. Il faut que nous reprenions impérativement à 13h30.

A la demande du président du comité de bassin, nous avons organisé une séquence autour de la politique agricole commune. Nous avons fait le constat que la politique agricole a des conséquences importantes en matière de gestion de l'eau. Nous sommes au cœur de la seconde phase des assises de l'eau. Nous avons prévu trois intervenants mais nous n'en aurons finalement que deux :

- Serge Lhermitte, chef de service à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) ;
- Laurent Baraduc, de la chambre régionale d'agriculture de la région Centre-Val de Loire.

Les deux interviendront sur la future politique agricole commune. Jean-Marc Meynard, chercheur à l'INRA, ne sera pas présent avec nous cet après-midi mais nous espérons l'avoir à une autre occasion.

Vous serez rejoints cet après-midi par les 39 étudiants en BTS « gestion de l'eau » de l'agrocampus. Ils sont d'ailleurs régulièrement présents dans nos rencontres. Ils sont habitués à venir à Vierzon quand l'agence y organise des forums. Cette fois-ci, nous avons pris leur place dans cet amphithéâtre. Nous acceptons bien volontiers qu'ils nous rejoignent pour parler agriculture et eau.

### **M. BOISNEAU :**

Vous avez tous constaté une situation climatique et hydrologique très tendue sur le bassin de la Loire. En l'occurrence, je m'exprime en tant que représentant des pêcheurs de poisson d'eau douce, mais aussi des marins pêcheurs et des conchyliculteurs. Cet hiver, il n'y a presque pas eu de véritable crue dans ce bassin Loire-Bretagne. Par conséquent, les bouchons vaseux n'ont pas été chassés. Nous avons une accumulation de matières organiques sur toute l'année 2018 et qui se poursuit à l'amont du front salé.

Puis, du fait de hautes températures, nous avons eu une forte chute d'oxygène. Cela entraîne éventuellement des difficultés pour la faune qui doit circuler pour se reproduire ou grandir.

Enfin, il n'y a pas eu de grosse quantité d'eau douce sur les estuaires et sur la côte. Cela va mettre en péril cette année encore, comme en 2017, la reproduction des huîtres ou d'espèces sauvages comme le bar, les soles, le maigre, etc.

La situation est très tendue. Cela montre bien l'intérêt de participer de manière active aux assises de l'eau sur le grand cycle pour qu'en fonction des dérèglements climatiques que nous vivons déjà

de manière très brutale, il y ait de bonnes orientations qui soient prises pour s'assurer que l'eau douce qui va rester disponible remplisse bien ses multiples fonctions pour l'environnement et la société, des sources jusqu'à la mer et y compris la mer. Nous avons trop souvent entendu dire au cours des assises que « c'est insensé toute cette eau douce qui pollue la mer. » Non ! L'océan sans eau douce devient stérile. Il faut des milliards de mètres cubes d'eau douce pour abaisser le taux de salinité sur la côte. Voilà un premier message.

Le deuxième, c'est que nous n'avons pas Notre-Dame de Paris mais sur le bassin de la Loire, nous avons le château de Chenonceau. Depuis cinq-cents ans, les arches de ce château reposent sur des pieux de chêne qui seraient mis à mal parce que le niveau du Cher serait trop bas. Cela a amené l'État à autoriser la relève du barrage beaucoup plus tôt que prévu.

Or, cela tombait bien puisque l'agence de l'eau a financé une rivière de contournement qui se voulait exemplaire. Le problème, c'est que les constats de terrain depuis le weekend dernier rapportent qu'elle n'est visiblement pas du tout fonctionnelle pour les migrateurs. Cela peut être problématique pour les espèces marines. Puis, pour les grands migrateurs (aloses, lamproies, saumons et anguilles) qui font l'objet de programmes ambitieux de reconquête, de sauvetage pour le saumon, les effectifs sont minables aux stations de contrôle à l'amont. Cela risque de ne pas être mieux, surtout que nous avons des interventions humaines qui peuvent être inappropriées.

C'est simplement pour appeler votre attention sur la nécessité de continuer l'engagement collectif que nous avons pour une bonne gestion de l'eau.

## **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES DU 4 OCTOBRE ET DU 28 NOVEMBRE 2018**

### Point n°1 de l'ordre du jour

#### **M. le président :**

Concernant le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018, y a-t-il des observations préalables ? S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 octobre 2018.*
- **Adoptée à la majorité (122 voix pour, 2 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-01 du 25 avril 2019.**

#### **M. le président :**

S'agissant du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018, y a-t-il des observations ?

#### **M. DORON :**

J'ai demandé une modification concernant mon intervention au quatrième paragraphe de la page 7 du document de séance, qui a trait à la centrale hydroélectrique du Gord à Noyen-sur-Sarthe, un des treize ouvrages prioritaires du bassin Loire-Bretagne depuis plus de vingt ans, qui « aurait dû être mis en conformité ».

#### **M. le président :**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 novembre 2018.*
- **Adoptée à la majorité (124 voix pour, 2 votes blancs).**

## AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Point n°2 de l'ordre du jour

**M. le président :**

Concernant la dématérialisation des convocations et des dossiers, le bureau du comité de bassin réuni le 27 novembre dernier a examiné cette proposition et s'est prononcé favorablement à ces modifications.

**M. GUTTON :**

En fait, nous souhaitons aller vers une plus grande dématérialisation de nos procédures sans perdre en route ceux qui souhaiteraient malgré tout continuer à recevoir des documents « papier ». C'est tout le débat qui existe sur la fracture numérique.

Actuellement, les invitations, avec les bulletins de participation et de pouvoir, sont adressées par voie postale. Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site extranet. Nous avons un site extranet extrêmement fonctionnel mais pas toujours très bien connu.

Depuis deux ans, les invitations aux réunions du bureau du comité ne sont adressées que par mail. Cela fonctionne bien. Nous n'avons pas eu de retours négatifs. Par conséquent, nous vous proposons aujourd'hui d'élargir cette procédure à l'ensemble des réunions du comité de bassin, tant les séances plénières que les commissions, avec le même délai d'invitation.

Nous proposons également, comme nous l'avons fait pour le conseil d'administration, de pouvoir prévoir, dans un délai plus court, des inscriptions de points complémentaires à l'ordre du jour. Nous ne nous réunissons que trois fois par an. Il s'agit de pouvoir, à certains moments, profiter d'une réunion pour ajouter un point. Le conseil d'administration a voté la même disposition, avec une dématérialisation totale de sa procédure de convocation.

Nous faisons la même chose pour les dossiers. Actuellement, nous mettons les dossiers en ligne sur l'extranet quinze jours avant la date de la réunion. Puis, nous les envoyons par La Poste en format papier. Nous vous proposons donc de dématérialiser les dossiers, sachant que les membres du comité de bassin qui souhaiteraient bénéficier d'un exemplaire « papier » devront se faire connaître auprès du secrétariat des instances. Personnellement, je continue à travailler sur un support « papier ». Nous prévoyons de garder cette possibilité.

Par ailleurs, nous travaillons à adapter l'extranet pour le rendre plus convivial, pouvoir segmenter les dossiers pour les rendre plus accessibles également. Nous y reviendrons le jour où nous l'aurons fait.

Nous avons déjà organisé une démonstration de l'extranet pour ceux qui le souhaitent le 28 novembre après-midi. Il y a eu une vingtaine de participants. Le secrétariat des instances, animé par Marion Robiliard, est tout à fait disposé à réexpliquer le fonctionnement de l'extranet.

**M. le président :**

Nous pensons que vous alliez offrir une tablette à chacun d'entre nous.

**M. GUTTON :**

C'est une vraie question. Un certain nombre de membres du comité sont déjà équipés de matériel. Ensuite, ce n'est pas tellement un problème de coût, mais la maintenance de ce type de matériel est assez lourde. Nous nous sommes concertés avec d'autres agences. Pour l'instant, nous n'avons pas fait ce choix. S'il y avait une vraie fracture numérique chez certains membres de nos

instances, nous pourrions regarder la situation d'un peu plus près. Toutefois, je ne pense pas qu'il serait bon de le faire de façon généralisée.

**M. DE LESPINAY :**

Les convocations devraient continuer à être envoyées par courrier. Pour les dossiers, c'est un autre sujet. Nous pouvons commencer par séparer dans les dossiers tout ce qui est « annexe ». Nous pourrions dématérialiser cette partie, au moins pour ceux qui le souhaitent. En effet, tout le monde n'a pas une tablette. Ce n'est pas très pratique. Je vous avouerais que je préfère avoir les documents « papier » que je peux surligner. Il faut déjà séparer les dossiers en deux parties : une partie administrative, politique et technique et une partie purement informative.

**M. DORON :**

Nous souscrivons bien évidemment à la démarche. Par contre, il me semble important que les fichiers informatiques puissent nous permettre de surligner et d'annoter.

Ensuite, nous voyons que la configuration dans cet agrocampus est plus confortable qu'à la salle de conférence d'Orléans. Nous avons la capacité de poser nos documents ou nos matériels informatiques sur une tablette en bois. Si nous voulions dématérialiser, il faudrait assurer un confort de travail en offrant la capacité de pouvoir mettre l'outil informatique sur autre chose que les genoux, et en mettant à disposition l'alimentation électrique.

**M. GUILLAUME :**

Il faudrait également prévoir le Wi-Fi.

**M. le président :**

Je vous propose, mes chers collègues, de voter sur cette première proposition.

**M. GUTTON :**

Il est proposé que la convocation continue à être envoyée par courrier. En revanche, nous aurons une version dématérialisée pour le dossier, sauf pour ceux qui le demandent sous format « papier ».

**M. le président :**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Convocations adressées par voie postale et dossiers dématérialisés.*
- ***Adoptée à la majorité (133 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).***

**M. le président :**

Nous passons à la fusion des deux commissions territoriales Loire aval et côtiers vendéens et Mayenne-Sarthe-Loir.

**M. GUTTON :**

Vous vous souvenez que nous avons modifié l'organisation des délégations territoriales de l'agence. Par conséquent, nous nous retrouvons aujourd'hui avec deux commissions territoriales sur la région Pays de la Loire.

Par ailleurs, il y a des évolutions importantes d'un point de vue réglementaire. Le conseil régional des Pays de la Loire, comme celui de Bretagne, a demandé la compétence en matière d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau. Il nous semble donc nécessaire d'adapter la carte des commissions territoriales.

Le bureau du comité de bassin, réuni le 27 novembre 2018, s'est prononcé pour la fusion des deux commissions territoriales Loire aval et côtiers vendéens et Mayenne-Sarthe-Loir. Ainsi, il faut que le comité de bassin puisse valider cette fusion.

Il est proposé que la nouvelle commission, jusqu'au renouvellement du comité de bassin, puisse être présidée par M. Couturier, l'actuel président de la commission Loire aval et côtiers vendéens, sachant que M. Plessis, le président de l'autre commission, n'a pas été renouvelé.

**M. DORON :**

Autant les arguments qui ont été avancés dans la dématérialisation m'avaient séduit, autant je vais les retourner à charge contre cette fusion. En matière de responsabilité environnementale, de réduction des coûts, mais aussi des impacts induits en temps de déplacement, en termes de bilan carbone et de capacité à alourdir nos agendas, nous risquons d'être particulièrement pénalisés et peu efficaces, à l'instar de ce qui se passe pour certaines régions compte tenu de la réorganisation des territoires.

J'entends que cette fusion s'appuierait sur l'organisation administrative des services de l'agence. Néanmoins, cela me semble particulièrement préjudiciable si nous voulons être cohérents et en résonance avec les arguments que nous avons opposés tout à l'heure sur la dématérialisation. Je voterai donc contre. Les temps de déplacement deviendraient insupportables.

**M. COUTURIER :**

J'approuve, au contraire, cette fusion des commissions. Cela correspond à un territoire qui a une certaine cohérence, même si la qualité des masses d'eau, lorsque nous partons de l'est vers l'ouest, va en décroissant. C'est intéressant de réfléchir à cette échelle territoriale. En plus, cela me paraît cohérent avec l'organisation de l'agence. Nous trouverons une solution en termes de déplacement. Cela me paraît être une question de bon sens.

**M. GÉRAULT :**

Il y a des moyens aujourd'hui, y compris la visioconférence, pour réduire l'impact carbone si c'est vraiment le sujet. Ensuite, concernant le fait d'avoir une commission qui correspond à la dynamique que nous avons mise en place, notamment au niveau de la région avec l'ensemble des territoires du département pour faire en sorte que nous portions une politique commune, je pense que cela va plutôt dans le sens de l'histoire. Il y a l'idée d'optimiser les décisions et d'avoir une cohérence entre les territoires, en faisant en sorte que nous échangions plus au niveau des Pays de la Loire. Je pense que M. Couturier est tout à fait à même de présider cette commission et de répondre aux problèmes pratiques qui ont été évoqués.

**Mme MÉZIÈRE-FORTIN :**

Je vais prendre ma casquette de biologiste et hydrobiologiste. Il faut garder en tête que nous sommes membres du comité de bassin. La logique veut que nous fonctionnions par bassins versants, avec des enjeux cohérents.

Pour moi, Mayenne-Sarthe-Loir est déjà un regroupement de trois bassins versants majeurs des Pays de la Loire qui ont une cohérence. Le fonctionnement n'est pas du tout comparable à ce que nous pouvons trouver sur les côtiers vendéens ou sur l'aval de la Loire avec l'estuaire de la Loire.

J'entends bien les arguments administratifs. Toutefois, il me semble aujourd'hui que le comité de bassin a l'avantage d'avoir un fonctionnement non pas administratif mais bien un fonctionnement cohérent sur le plan biologique. Je vous avoue que je ne comprends pas cette fusion sur le plan biologique.

**M. GANDRIEAU :**

Je suis assez réservé sur cette forme de réorganisation. Je ne vois pas très bien en quoi cela va nous aider sur ce territoire qui est partagé et qui relève effectivement de bassins versants complètement différents de ce qu'il y a au nord en Mayenne.

**M. le président :**

C'est le débat démocratique. Les arguments des uns et des autres ont été posés. Nous allons voter.

- *Fusion des commissions territoriales Mayenne-Sarthe-Loir et Loire aval et côtiers vendéens.*
- **Adoptée à la majorité (65 voix pour, 55 voix contre, 16 abstentions).**

**M. le président :**

Nous passons à la fusion des commissions Programme du comité de bassin et du conseil d'administration.

**M. GUTTON :**

Ce dernier point consiste à mettre dans nos textes ce qui s'est réalisé avec succès depuis un an et demi, M. Gérault présidant à la fois la commission Programme du comité de bassin et la commission Programme du conseil d'administration. En effet, les deux commissions ont travaillé ensemble sur la préparation du 11<sup>e</sup> programme d'intervention. Vous vous souvenez tous que c'était un chantier extrêmement difficile. Les conditions n'étaient pas les plus simples. Les instructions se sont succédé dans le temps. Cela nous a obligés, dans les derniers mois, à modifier notre copie de façon importante. M. Gérault est arrivé à bon port avec l'ensemble des membres des commissions.

Puisque cela marche, le bureau du comité de bassin et le conseil d'administration ont estimé qu'il était souhaitable de l'inscrire dorénavant dans nos textes et d'intégrer dans le règlement intérieur la fusion des deux commissions. Cette commission restera présidée par M. Gérault. M. Michel est le vice-président. Le renouvellement se fera au moment du renouvellement complet des instances prévu en 2020.

Pour information, le conseil d'administration qui s'est réuni le 14 mars 2019 a voté à l'unanimité en faveur de cette fusion.

**M. le président :**

C'est le fruit d'un travail collectif, mené avec agilité, prouvant que nous sommes capables de progresser collectivement. Cela montre la force du lien entre l'agence et le comité de bassin. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Fusion des commissions Programme du comité de bassin et du conseil d'administration.*
- **Adoptée à la majorité (135 voix pour, 1 abstention).**
- *Adoption du règlement intérieur modifié.*
- **Adoptée à la majorité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-03 du 25 avril 2019.**

## DÉSIGNATIONS

### Point n°3 de l'ordre du jour

#### Un(e) représentant(e) des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

##### **M. le président :**

Il s'agit de désigner un représentant des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau en remplacement de M. Fauchoux, représentant du conseil régional Centre-Val de Loire.

A ce jour, nous avons les candidatures de :

- Mme Michelle Rivet, vice-présidente déléguée à l'environnement et au développement rural du conseil régional Centre-Val de Loire ;
- Mme Nathalie Rousset, conseillère départementale de la Haute-Loire ;
- M. Jean-Louis Ledoux, conseil départemental de la Vienne.

Y a-t-il d'autres candidats ? Le règlement intérieur prévoit que nous puissions recevoir des candidatures jusqu'au moment du passage à l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de donner la possibilité à nos collègues de se présenter très rapidement. Ensuite, nous passerons au vote.

##### **M. GUTTON :**

Ne votent que les représentants des collectivités territoriales. C'est un vote à la majorité relative. Si les deux candidats avaient le même nombre de voix, la personne la plus âgée serait élue.

##### **Mme RIVET :**

Je suis agricultrice retraitée et maire d'une petite commune rurale de 300 habitants du sud du Cher. Je suis vice-présidente chargée du développement rural et de l'environnement à la Région Centre-Val de Loire. A ma grande satisfaction, j'ai hérité de M. Fauchoux des politiques de l'eau à la Région. C'est une région structurée en très grande majorité par le bassin de la Loire, pour ses paysages mais aussi pour ses différentes activités.

La Région est partie prenante et co-anime avec la Dreal le plan Loire Grandeur Nature. Elle est gestionnaire du programme FEDER qui lui est attaché et qu'elle gère au nom des huit régions du bassin. J'ai hérité d'un partenariat de qualité avec l'agence. La politique des contrats territoriaux sur notre région se mène complètement en articulation avec celle des agences de l'eau. C'est une politique extrêmement importante. Je souhaiterais à ce titre continuer les travaux au sein du conseil d'administration.

##### **Mme GALLIEN :**

Je suis vice-présidente de l'AMF, nommée ici au titre des élus de la montagne. Je voudrais dire un mot de la part de Mme Rousset qui est candidate et qui s'excuse de ne pas être parmi nous ici à Tours.

Mme Rousset est déjà membre d'un certain nombre de commissions. Elle est conseillère départementale de la Haute-Loire. Elle a été élue au Chambon-sur-Lignon. Le haut bassin est dans un état de sécheresse assez important. Nous venons de recevoir une vigilance « inondation niveau jaune » pour ce matin. Il y a des crues cévenoles qui nous apportent un peu d'eau dans la Loire, ce qui est une bonne chose, mais avec un risque de crues en parallèle.

Mme Rousset est membre de la commission « Eau et environnement » au sein du département de la Haute-Loire. Elle souhaite poursuivre ses engagements au sein de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en représentant les départements.

**M. LEDEUX :**

Je suis représentant du conseil départemental de la Vienne. Je fais partie de la commission locale de l'eau (CLE) des Deux-Sèvres et de la CLE du Clain. Je suis également le président de la CLE Vienne-Creuse. Je participe à la commission Planification et à la commission des milieux aquatiques.

**M. le président :**

Le vote est ouvert.

- Mme Rivet obtient 22 voix
- Mme Rousset obtient 19 voix
- M. Ledoux obtient 11 voix
- Il y a 2 votes blancs

- *Mme Rivet est désignée, par 22 voix, représentante des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*

**Un(e) représentant(e) des collectivités territoriales au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest, et des étiages sévères**

**M. le président :**

Il s'agit maintenant d'élire un représentant des collectivités territoriales au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères, toujours en remplacement de M. Fauchoux. Nous avons à ce jour la candidature de Mme Rousset. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

- *Mme Rousset est désignée, par 46 voix pour et 6 votes blancs, représentante des collectivités territoriales au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères.*

**Un(e) représentant(e) des conseils régionaux à la mission d'appui technique « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »**

**M. le président :**

Il s'agit de désigner :

- un représentant des conseils régionaux, en remplacement de M. Fauchoux ;
- un représentant des conseils départementaux, en remplacement de M. Bleunven ;
- un représentant des communes et EPCI, en remplacement de M. Gagneux ;
- un président de syndicat de communes, en remplacement de M. Riotte.

A ce jour, nous avons les candidatures de :

- M. Caudal pour les communes et EPCI ;
- Mme Rivet pour les conseils régionaux ;
- M. Ledoux pour les conseils départementaux ;
- M. Gandrieau en tant que président de syndicat de communes.

Nous votons à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Mme Rivet, M. Ledoux, M. Caudal et M. Gandrieau sont désignés à l'unanimité représentants des collectivités territoriales à la mission d'appui technique « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».*

**M. le président :**

Nous allons avoir des renouvellements importants dans quelques semaines. Je pense que pour nos collectivités, notamment nos EPCI mais pas que, pour tous nos syndicats de bassins versants, pour tous nos SIVU (syndicats intercommunaux à vocation unique), pour les départements, pour les régions, il va y avoir des clarifications de compétences. Des questions légitimes vont se poser sur la mise en œuvre de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Je pense que cette mission aura toute son importance demain. Sachons préparer l'avenir. L'État saura nous mobiliser au bon moment.

## **NOTE D'ORIENTATION SUR LA POLITIQUE DU BASSIN POUR LA LABELLISATION EN ÉPAGE ET EN EPTB**

Point n°4 de l'ordre du jour

**M. le président :**

Je ne vous cache pas que j'ai regardé la note avec attention. Elle est très bien documentée. La délibération que nous allons devoir prendre fera l'objet de discussions parce qu'il s'agit d'une orientation importante. Dans les territoires, cela bouge de partout. La question des ÉPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) et des EPTB est une question essentielle.

**M. TAUFFLIEB :**

Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Les travaux que je vous présente aujourd'hui sont issus de trois réunions de commissions : celles de septembre 2018, novembre 2018 et mars 2019. Si nous ne les présentons pas au fur et à mesure des comités qui suivent les commissions, c'est parce qu'elles doivent d'abord donner lieu à un maximum de discussions et d'échanges au sein de la commission s'agissant de sujets très importants. C'est notamment le cas de ce premier point à l'ordre du jour sur les critères de labellisation Épage et EPTB.

Je fais un petit rappel de la loi MAPTAM de janvier 2014 qui attribue au bloc communal une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gemapi. Elle vise à structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau.

En renforçant les EPTB, la loi MAPTAM a fait évoluer sensiblement le cadre d'intervention. Cette loi crée aussi l'Épage, orienté plus spécialement sur la maîtrise d'ouvrage dans le but de prévenir les inondations principalement. C'est le préfet coordonnateur de bassin qui définit un périmètre de reconnaissance des EPTB et des Épage, après avis du comité de bassin. C'est l'objet de notre échange.

Pour émettre cet avis, il nous a semblé important, nécessaire et utile de définir a priori des critères de labellisation des EPTB et des Épage. Le document qui vous est proposé, et que vous avez eu tout loisir de lire dans votre dossier de séance, vise à partager une vision équilibrée et commune des attentes pour le bassin Loire-Bretagne avant d'avoir à instruire les premiers dossiers de demande de labellisation.

Sur ce point particulier, la commission a examiné à deux reprises ce document et après échanges et discussions, nous y avons apporté les évolutions qui nous semblaient importantes et qui permettaient de la clarification des missions relevant d'un Épage et/ou d'un EPTB.

Nous avons insisté sur le fait que cette labellisation ne devait pas générer la création de nouvelles structures. Nous avons assez de débats sur les millefeuilles. Nous-mêmes, nous ne participions pas à cette course à l'échalote.

Nous avons pensé qu'en définissant ainsi une sorte de doctrine, qui j'espère sera la nôtre, nous aidons les acteurs des territoires à une meilleure mobilisation et à une meilleure maîtrise des enjeux quant à la possibilité d'une réflexion sur la labellisation de l'un de ces deux établissements, EPTB ou Épage.

La délibération qui vous est proposée a été approuvée par la commission, avec deux abstentions uniquement et après les échanges que j'ai déjà évoqués.

**M. le président :**

En tout cas, je tiens à souligner la précision du document qui est fourni. Ici, nous sommes des initiés. Or, quand il faut parler de la SOCLE (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau), de l'Épage, de bassin versant, de l'EPTB et de tout le reste, cela devient compliqué. Il faut que nous fassions la part des choses entre les outils. Ce qui apparaît de l'opérationnalité de l'Épage, je trouve que c'est clair. Il ne faut pas tout mélanger.

Je vais vous citer un exemple en Bretagne que je connais bien. Nous avons une communauté d'agglomération qui est Épage, EPTB et bassin versant. Le bassin versant correspond à peu près aux limites hydrographiques. Cependant, est-elle obligée du coup d'avoir tous les labels ? Cela a-t-il un sens ?

Par ailleurs, la carte qui est en page 44 du document doit nous interpeller s'agissant de la taille des EPTB en France. Le débat est ouvert. Mes chers collègues, vous avez la parole.

**M. DORON :**

Je veux d'abord souligner la qualité du travail qui a été mené en amont et qui permet d'éclairer la prise de décision ce jour.

J'ai simplement un problème de forme ou de terminologie dans le contenu même de la délibération. Le deuxième alinéa de l'article unique parle de recommander aux candidats à la reconnaissance en tant qu'EPTB et Épage d'apporter un soin particulier au respect des critères énoncés. Le mot « recommandation » m'interpelle juridiquement. En effet, une recommandation n'implique aucune obligation de suivi et d'intégration du respect des critères. Je propose à tout le moins « demander », voire « exiger ». En tout cas, la question de la terminologie prend un sens particulier dans le corps même de cette délibération.

**M. GÉRAULT :**

Je rebondis sur la remarque qui vient d'être faite. En fonction du terme que nous allons choisir, je m'interroge sur l'urgence de cette délibération. Nous sommes dans un contexte où il y a énormément de redistribution de compétences liées à la Gemapi et aux communes nouvelles, avec des intercommunalités qui sont en pleine réorganisation territoriale avec l'échéance de 2020.

S'il s'agit d'une délibération ouverte avec des mots qui nous permettent une adaptation au cas par cas, pourquoi pas ? En revanche, si c'est un texte qui fige notre position pour les mois et les années qui viennent, je m'interroge sur l'urgence de cette délibération, tout en reconnaissant la nécessité du travail accompli à la commission.

Evidemment, il y a un travail conséquent et une clarification très utile. Toutefois, je pose la question de l'urgence de cette délibération en fonction de son statut. Soit c'est une délibération ouverte qui alimente notre réflexion, soit c'est une délibération de cadrage qui s'imposera à l'ensemble des délibérations du comité du bassin et du conseil d'administration. Auquel cas, je m'interroge sur l'opportunité de la prendre maintenant et je proposerais éventuellement que nous puissions la reporter au regard de l'évolution de l'organisation territoriale.

**M. COUTURIER :**

C'est un débat que je porte depuis quelque temps sur le territoire que je représente, pas seulement à la Métropole mais en tant que président d'une structure porteuse de Sage. J'ai également participé à des réunions de la commission Planification sur le sujet, ainsi qu'au sein de missions d'appui auparavant.

Ces textes sont nécessaires parce qu'il faut renforcer, il faut simplifier, il faut redonner plus de pouvoir aux maîtrises d'ouvrage, mieux les coordonner, etc. Ce n'est donc pas inintéressant en tant que tel. Cependant, je rejoins un peu les propos de M. Géralt concernant l'urgence compte tenu du fait qu'il y a encore beaucoup de débats sur notre territoire sur l'organisation des maîtrises d'ouvrage.

Je m'interroge sur l'urgence puisque renforcer les EPTB impliquerait aussi de renforcer les moyens dont disposent les EPTB. Or, les moyens que donnent les textes sont des moyens de sur-redevance auprès de ceux qui prélèvent de l'eau sur les territoires. Cette sur-redevance, nous l'avons examinée. J'ai participé au groupe de travail. La commission Planification en a parlé également. Nous avons considéré que ce n'était ni le bon choix, ni le bon moment.

En effet, en même temps que les EPTB pouvaient prélever une sur-redevance sur ceux qui prennent de l'eau, un plafond mordant a été mis en place par la loi de finances. Cela veut dire que les recettes globales qui peuvent être prélevées sur le territoire du bassin Loire-Bretagne sont bloquées.

Or, si les EPTB prélèvent une sur-redevance, automatiquement, cela fait de l'argent en moins pour les autres territoires. Par conséquent, il y a un problème d'équité sur lequel nous avons décidé d'attendre et de creuser, de voir si les choses pouvaient bouger à ce niveau. Si ce n'était pas dans le plafond mordant, cela veut dire que notre territoire ne serait pas lésé. En l'occurrence, les EPTB se trouveraient favorisés. La question de l'urgence se pose.

Le Sage estuaire de la Loire que je préside est en pleine révision. Nous avons encore des débats hier sur la thématique de l'estuaire pour lequel le Sdage nous demande de contribuer à mettre en place un plan d'action. Si le Sdage nous recommande cela, c'est bien parce qu'il existe une spécificité estuarienne dans un territoire de 900 000 habitants, avec une masse d'eau estuarienne de transition entre le littoral et le reste du fleuve, et qui remonte jusqu'à Ancenis, pratiquement à la limite du territoire du Sage. Bref, nous sommes sur un territoire qui est actuellement en plein mouvement de restructuration.

Avec mon voisin M. Caudal, nous organisons une réunion de travail avec les EPCI d'un autre territoire pour voir comment nous pouvons avancer sur un certain nombre de sujets, comment nous pouvons mieux organiser la gestion des milieux aquatiques.

Nous sommes sur un territoire qui a une véritable spécificité. Nous sommes le réceptacle de la Loire. J'ai déjà demandé dans le passé à ce que soit examinée de manière informelle la possibilité que nous ayons le label EPTB pour la structure porteuse de Sage. Pour les critères 1 et 2, il n'y a pas de souci. En revanche, le critère 3 de la non-superposition ferait que nous soyons dans un système bien trop rigide alors que nous cherchons à simplifier et à ouvrir. Cela ne nous permet pas d'avancer. Par conséquent, je m'abstiendrai dans l'hypothèse où la délibération est maintenue.

#### **M. ROUSSEAU :**

J'ai participé à ce groupe de travail avec M. Taufflieb. Il me semble que l'élément déclenchant de ce travail, cela a été l'arrivée d'une demande d'inscription en EPTB. Cela nous a probablement forcés à aller examiner ce qu'était réellement un EPTB, à identifier les règles et la différence avec un Épage par exemple.

Au regard de tous ces dispositifs, la situation ne serait pas mûre en termes de fixation des règles. Il y a d'un côté la directive-cadre sur l'eau. Puis, il y a le Sdage, les Sage, les régions, les départements, les EPCI à fiscalité propre... Vu cette complexité, cela devient très difficile de fonctionner d'une manière à peu près maîtrisée et rationnelle.

D'autant plus qu'il y a les aspects financiers qui viennent s'inscrire, avec une réduction des aides de certains acteurs, notamment d'un certain nombre de départements qui aidaient beaucoup moins.

Puis, par rapport à l'article unique, il me semble que devant la complexité de la situation, il ne faudrait pas être trop rigoureux dans le rédactionnel.

#### **M. FRÉCHET :**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis un représentant des EPTB et président de l'établissement public Loire.

J'ai suivi avec attention ce dossier. J'y vois d'abord une question d'opportunité. À un moment où beaucoup s'accordent sur la nécessité de développer des environnements favorisant l'égalité et l'adaptation, nous devons nous interroger sur le recours à des encadrements du type de celui qui est proposé. Il s'agit de favoriser des appréciations circonstanciées des différentes situations. De telles orientations conduisent à limiter les marges de manœuvre qu'autorisent pourtant, en application avec discernement, les textes en vigueur.

J'y vois aussi une question de temporalité. Je rappelle que nous attendons encore le rapport que le gouvernement aurait dû remettre au parlement en juin 2018 sur l'évaluation des conséquences, pour la gestion des fleuves et des digues domaniales, du transfert de la Gemapi aux EPCI. Les différentes parties prenantes sont en train de faire valoir leurs points de vue et propositions dans le cadre des assises de l'eau, dont nous allons encore parler cet après-midi.

Il est aussi question de stabilité. S'agissant de la compétence Gemapi, vu les débats confus et les interprétations divergentes qu'a suscitées son émergence, sans parler de l'ampleur des difficultés inhérentes à sa mise en œuvre, et je ne parlerais même pas de son financement et de la taxe Gemapi, il suffit de lire la page 32 pour constater que d'une part, l'Épage serait le bras armé de la politique de prévention de l'inondation. Le gouvernement fait valoir dans la justification produite en note de bas de page que les EPTB interviennent à une échelle large pour mener les opérations qui nécessitent une action stratégique globale, spécifiquement dans le domaine de la lutte contre les inondations ; les Épage ayant, quant à eux, pour objet de compléter l'action des EPTB sur une échelle moins étendue pour l'exercice en particulier de la mission d'entretien des cours d'eau. Ce n'est pas simple, vous en conviendrez, de se faire une opinion.

Il y a aussi une question sur l'efficacité. Sauf à ignorer la réalité des interventions des acteurs sur le terrain, nous ne pouvons laisser croire l'idée que le rôle d'un EPTB est principalement d'assurer une mission d'animation et de coordination des maîtres d'ouvrage. Nous lisons cela page 42 : « Alors même que le retour d'expérience des EPTB démontre, s'il en était besoin, à la fois l'importance et le caractère irremplaçable des maîtrises d'œuvre de bassin qu'il assure ». L'échelle du problème à traiter (traitement des crues, soutien d'étiage, gestion cohérente d'infrastructures de protection) guide l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et non l'inverse.

Enfin, j'ai une question sur la stabilité. Quand on écrit en page 37 que dans la recherche d'une certaine exemplarité des Épage sur le bassin, il est recommandé qu'ils exercent l'ensemble de la compétence Gemapi sur leur territoire d'intervention, il conviendrait d'indiquer dans le même temps que cette recommandation puisse bloquer totalement le PAIC (projet d'aménagement d'intérêt commun) des infrastructures de protection contre l'inondation, lequel s'appuie au contraire sur une délégation à l'établissement public Loire d'une partie de la compétence Gemapi.

De même, toujours page 37, quand on lit que le comité de bassin préconise qu'en Loire-Bretagne, les Épage jouent un rôle déterminant dans le portage des démarches concertées (SLGRI, PAPI, Sage, contrats territoriaux), il conviendrait que dans le même temps, on note que cela peut conduire à déstabiliser des notes d'organisation qui ont fait leurs preuves sur de larges pans du bassin.

Vous comprendrez que nous devons prendre du temps avant de voter un tel projet et n'envisager l'hypothèse de création de telle ou telle structure qu'à la condition qu'il ait été démontré que le service attendu ne pourrait pas être assuré par ailleurs, et le cas échéant à moindre coût, et que cela relevait de l'ordre de la nécessité au regard des cadres d'intervention partagés. Je pense un peu comme M. Gérard qu'il est urgent d'attendre.

#### **M. PIRIOU :**

A la page 44, il y a effectivement la carte de France, avec les EPTB et leur taille. Nous voyons qu'il y a deux cas de figure. Il y a des fleuves sur des EPTB de grande superficie. Puis, il y a les petits bassins versants côtiers (les Hauts-de-France, la Bretagne, le Languedoc). Nous voyons bien qu'il y a deux cas différents. Quand je vois qu'il y a une volonté d'uniformiser et de faire de grandes tailles partout, je ne suis pas tout à fait d'accord parce qu'il y a des cas particuliers en Bretagne que je connais bien. Il y a énormément de rivières côtières. Quand on fait un bassin versant hydrographique, de l'amont à la mer, c'est toujours sur de petites tailles. Quand c'est la Loire ou d'autres, ce sont de grandes tailles. Je pense qu'il vaut mieux ne pas uniformiser. A la page 41 par exemple, le petit encart bleu suggère de disposer d'EPTB de taille conséquente pour faciliter la mutualisation. Au lieu de « conséquente », j'aurais mis « adaptée au territoire hydrographique ».

## **M. GANDRIEAU :**

Ce dossier est compliqué. Certes, nous avons répondu à une demande d'un EPTB que nous jugions comme étant une multitude de petits bassins côtiers bretons. Nous nous disions que ce ne serait pas la taille des EPTB et qu'il faudrait agrandir. Je ne sais pas si nous avons eu raison.

La labellisation Épage n'exclut pas des regroupements de syndicats mixtes existants. Il faut savoir que beaucoup de collectivités et EPCI ont transféré la compétence Gemapi à des syndicats mixtes pour se caler à un bassin de versant. La labellisation Épage n'est qu'une labellisation. En revanche, je souhaiterais savoir si cette labellisation entraînera demain un bonus financier ou pas. Les syndicats mixtes sont prêts à faire le travail.

Puis, il y a la problématique de bien réfléchir sur le transfert de compétence ou la délégation de compétence. Je suis d'accord, nous sommes un peu en avance aujourd'hui dans la réponse apportée sur cette labellisation d'Épage, quoique cela reste un véritable problème de répondre à des demandes.

## **M. CHASSANDE :**

Il y a finalement dans le débat une question assez centrale qui se rapporte à l'urgence. Concrètement, c'est le préfet de bassin qui décide de définir des périmètres, et donc de labelliser ces Épage et ces EPTB ou pas. Ce n'est pas lui qui décide des dossiers qui lui arrivent. Il se trouve qu'il y a des personnes qui prennent des initiatives et qui font parvenir des dossiers. Puis, le préfet décide si le périmètre est retenu et s'il est labellisé ou pas.

Dans la procédure, nous sommes évidemment très attentifs à être éclairés par un avis du comité de bassin. Ainsi, il existe deux cas de figure possibles. Soit nous n'avons pas d'éléments de référence, d'orientations qui permettent aux personnes de savoir où elles mettent les pieds. Dans cette hypothèse, il s'agit de faire du cas par cas, au coup par coup, sans avoir précisé avant quelle était notre vision. Soit pour que les maîtres d'ouvrage soient éclairés en amont, nous leur disons comment leur dossier sera regardé par le comité de bassin. Le préfet de bassin suivra probablement dans la plupart des cas les recommandations du comité de bassin, quoique ce ne soit pas obligatoire.

En fait, le choix à faire, c'est : éclaire-t-on les gens en amont ? Je partage les propos de M. Rousseau quand il dit que tout cela, c'est incompréhensible. Or, la velléité de ce document est de donner de la lisibilité à ce que nous estimons être un Épage ou un EPTB. Le document essaie de lire la vision de bassin. En revanche, si celle-ci n'était pas suffisamment partagée, il ne faudrait pas la valider. Ce n'est pas très grave.

Néanmoins, il y a eu un énorme travail en amont. C'est passé en commission plusieurs fois. La commission était plutôt unanime sur le sujet. Cela évite de donner aux gens l'impression d'une découverte au coup par coup quand cela arrive dans les instances. Ils ne savent pas d'où l'avis sort parce qu'ils n'ont pas été informés en amont. En général, c'est mieux de dire en amont comment apprécier les choses.

Puis, comme son nom l'indique, ce n'est qu'un document d'orientation. Le comité de bassin peut très bien s'en éloigner. Le document n'a pas de valeur juridique particulière.

Dans ce document, il y a également des éléments qui relèvent de l'appréciation du comité de bassin et c'est ce qu'il faut discuter. Certes, nous avons quelques rappels réglementaires. Il existe un petit mélange des deux. Par exemple, la non-superposition des périmètres ne relève pas du comité de bassin. C'est la loi. Nous ne faisons que la rappeler. Cela n'apporte pas de contraintes supplémentaires parce que c'est la loi qui l'impose.

En fait, le choix, c'est : est-ce que c'est mûr pour être un document d'orientation qui permette d'éviter que les gens se retrouvent dans le vague, ou est-ce que ce n'est pas mûr et dans ce cas, nous attendons un peu ? Puis, en attendant, nous ferons du coup par coup sur des dossiers qui arrivent. C'est à vous de choisir entre ces deux gestions.

## **M. le président :**

C'est très clair. Je vous rappelle que nous avons demandé ce travail justement pour ne pas le faire au doigt mouillé.

## **M. GÉRAULT :**

Je remercie les services de l'État de vouloir considérer l'avis du comité de bassin avant de décider. Ceci dit, la question, c'est de savoir si nous sommes aujourd'hui en capacité de donner un avis ou une règle générale pour les années qui viennent. Si un cas particulier se présente, traitons-le de manière particulière. Allons-nous figer une position dans un contexte où les choses sont en train de se mouvoir naturellement au regard de la réorganisation territoriale ? Cela concerne des logiques territoriales. Cela dépasse l'enjeu purement « eau ». Il y a des enjeux de réorganisation territoriale, de politique d'aménagement du territoire qui dépassent nos préoccupations de ce matin. Nous ne pouvons pas aller à l'encontre des territoires. Aujourd'hui, figer notre position dans le marbre, ce serait à mon avis dangereux, y compris par rapport à ceux qui ne sont pas là ce matin.

## **M. TAUFFLIEB :**

Evidemment, nous ne découvrons pas les débats, nous les avons eus en commission. Nous avons, de notre point de vue, trois écueils. Premièrement, nous aurions l'ouverture d'une demande de labellisation en masse des territoires que nous ne souhaitons pas traiter au cas par cas. Toutefois, il faudrait que nous ayons une doctrine, un cadrage qui permette d'éclairer l'État car nous ne prendrons pas la décision finale. Nous sommes effectivement entre initiés. Puis, il y a encore de plus initiés que nous en commission Planification. Nous avons même fait un groupe de travail à l'intérieur de la commission pour travailler sur ce sujet. Ensuite, quand cela arrive en comité de bassin, il s'agit d'éviter de décrocher sur des sujets que nous n'avons pas traités par ailleurs. Ainsi, un cadrage nous permettrait d'éviter l'écueil du « grand foutoir » – si vous me permettez cette expression – d'avoir systématiquement une position ouverte.

Deuxième écueil, l'appel financier lié à la sur-redevance devait être évité, notamment sur la demande de sur-redevance des EPTB.

Troisième élément, nous ne sommes pas décisionnaires. C'est l'État qui décide. Nous devons trouver notre rôle d'avis, de consultation. Il s'agit d'un cadrage. Je prendrais sans aucun problème la proposition de M. Doron de demander au candidat à la reconnaissance en tant qu'EPTB ou Épage d'apporter un soin particulier au respect des critères énoncés au travers de ces orientations. Cela apporterait une rigidité que l'on me reprocherait. Par ailleurs, essayer de trouver un cadre impliquerait de laisser une certaine souplesse.

Je défends la position que nous avons déjà défendue en commission Planification, je trouve que cette délibération répond aux interrogations que j'ai entendues des acteurs et des membres du comité.

## **M. le président :**

Mes chers collègues, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que notre comité de bassin ne peut pas rester sans posture par rapport à ces questions. Nous ne pouvons pas vouloir de la décentralisation, vouloir demander au préfet coordonnateur une organisation des EPTB et ne pas donner d'avis. Ce n'est pas possible. Il faut que nous fassions preuve de courage et que nous nous disions comment nous allons traiter ces dossiers.

Nous avons 21 Sage en Bretagne. Allons-nous faire 21 EPTB ? Est-ce de la mutualisation ? Est-ce de l'organisation ? Est-ce de l'optimisation de l'action publique ? Comment allons-nous faire ? Allons-nous laisser le préfet Falcone décider tout seul à Orléans de l'organisation des EPTB en Bretagne ? Ce n'est pas possible. Il faut que nous ayons une feuille de route. J'entends bien que cette feuille de route soit co-construite avec les territoires, qu'ils soient régionaux, départementaux ou locaux pour réfléchir à la meilleure organisation et faire des propositions.

Ce qui m'intéresse surtout, c'est de voir le rôle d'un Épage et le rôle d'un EPTB, ainsi que l'enjeu d'une labellisation. Pour moi, il n'y a pas d'incompréhension sur le fait de dire que l'EPTB, c'est de la planification principalement et que l'Épage reste un outil de proximité et d'opérationnalité. D'ailleurs, ils n'ont pas la même taille. Nous ne pouvons pas confondre les outils non plus.

Je vous propose de changer la délibération en supprimant la première phrase de l'article, puis en modifiant la deuxième de la manière suivante :

« De demander au candidat à la reconnaissance en tant qu'EPTB ou Épage d'apporter un soin particulier au respect des orientations présentées dans ce document ».

Ce sont des orientations que personne ne conteste parce que c'est la loi. Cela permettra au candidat de connaître la manière dont la commission Planification souhaite instruire les dossiers. Nous allons passer au vote.

- *Orientations pour la constitution des EPTB et des Épage dans le bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (100 voix pour, 17 voix contre, 2 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-04 du 25 avril 2018.**

## **LABELLISATION DE L'EPTB BAS-LEON**

### Point n°5 de l'ordre du jour

#### **M. TAUFFLIEB :**

En lien avec le point que nous venons d'évoquer de manière générale, nous avons maintenant un point particulier qui a également donné lieu à des discussions en commission, ainsi qu'à des échanges avec les acteurs concernés. Il s'agit de la labellisation en EPTB demandée par le syndicat des eaux du Bas-Léon.

Le syndicat a déposé une demande de reconnaissance en EPTB le 11 octobre 2017. Le dossier a été complété en avril 2018. Conformément à l'article du Code de l'environnement et après vérification de la conformité des projets avec les exigences réglementaires relatives aux EPTB, le préfet coordonnateur de bassin a saisi le comité de bassin pour avis sur le projet du syndicat.

Notre commission a donc étudié la demande formulée par le syndicat des eaux du Bas-Léon au regard des critères de labellisation qu'elle venait d'examiner. Compte tenu notamment du périmètre plutôt restreint du syndicat, du non-respect de la disposition 12E du Sdage qui vise à la rationalisation du nombre de structures, et considérant également que le périmètre ne permet pas de répondre intégralement aux problématiques des masses d'eau souterraines et littorales, notre commission a émis le 22 novembre 2018 un avis défavorable avec deux abstentions à la labellisation du syndicat du Bas-Léon.

Toutefois, nous n'avons pas souhaité en rester à une simple réponse négative. Nous avons considéré que ce n'était pas l'esprit du rôle que le comité de bassin devait avoir vis-à-vis des acteurs du territoire. Nous avons donc décidé d'accompagner le syndicat des eaux du Bas-Léon. J'ai mené, avec Philippe Gouteyron, une délégation auprès des acteurs du syndicat.

Nous avons été reçus par la présidente, Mme Marguerite Lamour. Nous avons passé une matinée de travail qui nous a permis d'éclairer la position de la commission, qui n'était pas encore la position officielle qui serait celle du comité de bassin. Nous ne portons que la réflexion de la commission. Puis, si le comité valide la position de la commission, ce que nous espérons, ce ne serait pas une fin mais quelque part, ce serait un début d'accompagnement.

Nous avons souhaité, en accord avec la présidente, l'accompagner dans une orientation différente de sa demande de labellisation en EPTB pour passer sur une demande de reconnaissance en Épage. Cela implique de sensibiliser les acteurs locaux et l'ensemble des collectivités sur les contraintes nécessaires que nous venons d'évoquer.

En tout cas, c'était une demande que nous ne pouvions pas prendre en l'état mais que nous accompagnons dans la suite de la structuration du territoire. Nous reviendrons vous donner régulièrement des informations sur ce travail que nous menons avec la présidente et ses équipes.

La commission Planification propose de répondre défavorablement à cette reconnaissance d'EPTB du Bas-Léon mais de les inciter à s'engager vers une reconnaissance Épage et les accompagner pour ce faire. Vous avez la délibération en page 57 de votre dossier de séance.

**M. le président :**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. LOSTANLEN :**

Pour ce qui me concerne, je vais être très direct et très clair, je voterai contre cette délibération. En effet, le Département a adopté il y a quelques mois une délibération incitant à aller dans le sens des EPTB.

De plus, M. le président, vous avez reçu un courrier en novembre dernier de Mme Huruguen, vice-présidente du Département et présidente de la commission « Territoires et environnement ». Dans ce courrier que je reprendrai partiellement, il est dit que depuis plus de trente ans, nous apportons un appui technique et organisationnel aux maîtrises d'ouvrage de notre département du Finistère.

Notre conseil départemental témoigne de la volonté politique forte du syndicat à répondre dans la durée et l'efficacité aux sollicitations et aux enjeux de son territoire : état des masses d'eau, contentieux européens, élaboration et mise en œuvre des Sage et plan de lutte contre les algues vertes.

Depuis 2014, et en déclinaison du plan breton de l'eau 2015-2020, un travail exemplaire d'échange, tant au niveau politique que technique, a été mené par le syndicat, les trois EPCI du territoire et un syndicat d'eau infra EPCI. Cette concertation a abouti dès 2015 à des programmes d'action permettant soit par maîtres d'ouvrages, au nombre de cinq, soit par territoires de bassins versants, au nombre de cinq également, d'avoir une lisibilité précise des actions menées en permettant un lien entre les axes opérationnels et la réunification du Sage.

Pour terminer, je dirai déclinés simplement que ne pas labelliser le syndicat conduirait à une incompréhension des acteurs locaux, à freiner les processus d'atteinte du bon état des masses d'eau sur ce territoire et à remettre en cause la volonté et la capacité des EPCI à clarifier les compétences Gemapi du syndicat.

Certes, nous avons sur la Bretagne bon nombre d'établissements. Certes, celui-ci est petit mais une classification en EPTB n'empêcherait pas, à mon sens, une collaboration avec les EPTB voisins, voire un peu plus tard une fusion. J'ai à côté de moi un autre président de territoire et de bassin. Nous avons déjà commencé, sans attendre, à travailler sur des masses d'eau. Je pense que nous pouvons aller de l'avant vers un EPTB.

**M. PIRIOU :**

Globalement, les trois reproches faits à l'égard de ce projet d'EPTB du Bas-Léon sont :

- le manque d'adhésion à la nouvelle structure de plusieurs EPCI ayant une partie de leur territoire sur le bassin de l'EPTB ;
- le maintien d'autres syndicats d'eau à l'intérieur de l'EPTB allant à l'encontre de la simplification souhaitée ;
- un périmètre d'EPTB ne correspondant pas au périmètre d'une masse d'eau souterraine ou d'une masse d'eau côtière.

Je suis tout à fait d'accord avec les deux premiers reproches parce qu'ils dérogent aux orientations du comité de bassin. Par contre, je ne soutiens pas le troisième reproche concernant le périmètre trop restreint du projet d'EPTB. En effet, la masse d'eau souterraine nommée Léon qui déborde du périmètre du projet n'est pas à proprement parler une nappe d'eau souterraine mais plutôt une mosaïque de petites réserves souterraines déconnectées les unes des autres. De même, la masse d'eau côtière nommée Léon-Trégor est composée de plusieurs petites baies déconnectées les unes des autres et avec des bassins versants d'influences très différentes.

Ainsi, les problématiques algues vertes, nitrates et pesticides de ces deux grandes masses d'eau sont à résoudre très localement, au cas par cas, et non pas de manière globale. C'est pourquoi le périmètre prévu par cet EPTB du Bas-Léon, qui colle tout à fait au périmètre du Sage du Bas-Léon, me paraît adapté à la géographie et à l'hydrodynamisme du territoire.

Je suis donc d'accord avec deux défauts révélés dans l'analyse de ce projet d'EPTB mais pas avec le troisième. C'est pourquoi je m'abstiendrai lors du vote.

#### **M. GROSJEAN :**

Je représente un petit EPTB voisin, à savoir l'EPTB de l'Elorn. Je reçois assez mal les arguments qui motiveraient le refus de répondre favorablement à la demande exprimée, notamment ces arguments relatifs à la taille et à un besoin de rationalisation. Les petits EPTB bretons ont démontré qu'ils agissaient de façon tout à fait efficace. Je ne lie pas efficacité des actions à la taille du territoire.

Ensuite, à la lumière de la délibération précédente qui demande aux candidats de prendre en compte les orientations retenues par le comité de bassin, je m'interroge : le Bas-Léon a-t-il eu la possibilité de rédiger sa demande en fonction de ces orientations qu'il ignorait ? Je voterai contre cette délibération.

#### **M. DE LESPINAY :**

Je crois que c'est assez fréquent – nous avons cela aussi lorsque nous devons approuver ou non un Sage – qu'il y ait une incompréhension. Ce n'est pas le travail des locaux que nous jugeons, c'est la cohérence par rapport aux orientations du Sdage.

Cela ne me gêne pas non plus que le périmètre en soit restreint. Les territoires bretons sont extrêmement spécifiques. Il faut être cohérent. Il y a effectivement des choses qui ne répondent pas aux orientations adoptées par le comité de bassin. C'est un travail qui doit se continuer. Nous ne sommes pas là pour juger mal le travail considérable qui est fait par les élus locaux.

#### **M. TAUFFLIEB :**

J'entends ce que vous dites. Nous avons fait tous les efforts nécessaires. Je regrette que le conseil départemental du Finistère ne se soit pas exprimé le jour où nous avons rencontré la délégation du Bas-Léon. Nous nous sommes déplacés dans le Finistère. Nous avons été très bien accueillis. Il y avait le sous-préfet ainsi que la représentante du conseil départemental mais elle ne s'est pas exprimée, ce qui est dommage.

Par ailleurs, la présidente du syndicat, Mme Lamour, après que nous ayons échangé longuement à Rennes au CGLE, que nous nous soyons déplacés en délégation auprès d'elle et de son syndicat, a compris la difficulté qui était la nôtre d'accepter sa labellisation. Elle a accepté l'idée que nous l'accompagnions sur autre chose, sur un autre projet plus large répondant aux orientations de notre comité.

#### **M. le président :**

L'efficacité des actions, c'est évidemment dans le territoire. Personne n'a dit le contraire. Aujourd'hui, ce que fait le Bas-Léon, c'est un Épage, ce n'est pas un EPTB. C'est évident. Puis, vous n'êtes pas sans savoir que la Bretagne est en train d'essayer de travailler sur un EPTB et non pas vingt-et-un. C'est un outil de planification. Je soumetts au vote la délibération qui est proposée par la commission Planification.

#### **M. GUTTON :**

Il s'agit de voter sur la délibération qui propose, indépendamment de la qualité du travail accompli, d'émettre un avis défavorable à la reconnaissance de ce syndicat en tant qu'établissement public. Par ailleurs, le président du comité de bassin a adressé un courrier pour indiquer l'appui des instances pour accompagner la structure locale vers un Épage.

- *Reconnaissance du syndicat des eaux du Bas-Léon en tant qu'établissement public territorial de bassin.*
- **Adoptée à la majorité (95 voix pour, 23 voix contre, 17 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-05 du 25 avril 2019.**

## **SDAGE ET PROGRAMME DE MESURES**

### Point n°6 de l'ordre du jour

#### **M. TAUFFLIEB :**

Nous entamons un sujet qui va certainement nous occuper jusqu'au milieu de l'année prochaine. Aujourd'hui, nous abordons les grands principes et les axes de travail pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesures.

Le comité de bassin et ses commissions doivent élaborer le projet de Sdage avec son programme de mesures au cours du premier semestre 2020. En anticipant cette période qui va être riche et importante et pour mener à bien cette mission, il y a un travail préparatoire du secrétariat technique de bassin qui est nécessaire dès cette année pour construire les propositions de modification et les documents sur lesquels nous serons amenés à débattre. Il est nécessaire que le comité de bassin fixe le cadre de ce travail préparatoire.

Dans un premier temps, pour mémoire, nous avons validé quatre grands principes. Ces grands principes ont été déclinés en axes de travail, présentés une première fois devant la commission Planification, puis soumis au débat des commissions territoriales à l'automne 2018 où chacun a pu apporter sa pierre à l'édifice et échanger sur ces grands principes et ces axes de travail. Nous les avons aussi déclinés en commissions thématiques au début de l'année 2019.

Une version finalisée de ces axes de travail a été présentée à notre commission. Elle intègre notamment un axe supplémentaire au sein du grand principe numéro 2, axe dédié au volet littoral qui était initialement dans l'axe 2.2.

La commission a approuvé à l'unanimité les onze axes de travail qui, une fois validés par notre comité de bassin, permettront au secrétariat technique de poursuivre le travail préparatoire pour le Sdage et le programme de mesures 2022-2027.

#### **Mme ANTON :**

Je représente l'association des maires du Loiret et la Métropole d'Orléans. Je n'ai malheureusement pas pu assister à la commission Planification. Par contre, je vais reprendre les propos que j'avais tenus lors du comité de bassin du 28 novembre dernier, dont nous venons d'ailleurs d'approuver le procès-verbal, parce que je vais aller dans le même sens.

Il me semblait qu'à l'époque, nous avions parlé de porter une attention égale aux documents de Sdage et de programme de mesures, de porter une attention particulière au volet « évaluation, cohérence et efficacité des politiques publiques », puis de garder en tête le 11<sup>e</sup> programme. Pour moi, cela ne transparaît pas aujourd'hui dans l'axe 1, et donc dans les sous-axes de travail qui sont proposés. J'aimerais faire la proposition d'un nouvel axe de travail qui serait la prise en compte de l'état des lieux, et donc de l'efficacité des mesures – ce serait l'axe 1.3 –, puis d'un axe 1.4 qui serait également la prise en compte du travail sur le 11<sup>e</sup> programme à venir.

J'avais également souligné une petite incohérence en matière calendaire. Nous ne sommes pas du tout sur le même calendrier avec tous ces documents que nous devons travailler en parallèle. Nous restons sur un état des lieux qui doit voir le jour d'ici fin 2019. Pour l'instant, nous travaillons sur un état des lieux qui date de 2013. De ce fait, ce n'est pas évident de construire un Sdage et un programme de mesures à partir d'un état des lieux de 2013.

#### **M. BLAISE :**

Je souscris aux propos de Mme Anton. Ceci étant, mon intervention résulte en partie des travaux de la commission Planification du 26 mars. Je ne reviendrai pas sur les grands principes. J'y adhère.

En revanche, la présentation de la caractérisation des usages économiques et des activités liées à l'eau dans la mise à jour des états de lieux du bassin m'interpelle, avec quinze pages sur le monde agricole, la pêche professionnelle et la conchyliculture, puis trois pages sur l'industrie et l'énergie qui représentent pourtant 68 000 établissements et un million d'emplois.

Par ailleurs, il y a un tableau qui précise que sur 23 secteurs, 10 ont connu une augmentation de leur chiffre d'affaires sur la période 2010-2015. Par contre, il y a 13 secteurs qui ont stagné ou baissé en chiffre d'affaires. Nous pouvons nous interroger collectivement sur les causes de ces mauvais résultats et sur l'impact économique des normes issues de nos travaux, et de facto sur la compétitivité de nos entreprises.

Nous aurions pu espérer que l'étude éclairée des dimensions économiques et sociales de la politique de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne réponde à cela. Cela n'a pas été le cas, je le regrette. La compétitivité d'un pays est fondamentale en particulier pour ses habitants, et aussi pour les moyens financiers dégagés pour la politique de l'eau. Il s'agit du bon usage de l'argent public associé à une meilleure efficacité des mesures prises.

Grâce à votre action, M. le président, les moyens du 11<sup>e</sup> programme sont relativement préservés. Ceci étant, à mon avis, le 11<sup>e</sup> programme manquera d'efficacité. Nous ne pouvons pas nous satisfaire des résultats du rythme actuel pour l'atteinte du bon état. Nous sommes grosso modo sur un rythme de 1 % de gain de masse d'eau en bon état par an. En 2027, nous ne serons absolument pas dans les clous. Par conséquent, nous ne devons pas rater le coche avec la révision du Sdage et de son programme de mesures.

Il me semble qu'un des problèmes de notre faible efficacité a pour origine l'absence d'adéquation entre nos moyens financiers et le ciblage de zones prioritaires, à travers les travaux qui sont faits au niveau du Comité national de l'eau en l'espèce. L'état des lieux est issu de travaux entre les services techniques locaux et les services techniques de bassin, avec tout un pan de caractérisation établi par un expert des services techniques locaux. A mon avis, cela pêche à ce niveau.

La révision du Sdage doit absolument, pour la continuité écologique et l'hydromorphologie, prévoir des consignes claires et impératives sur le niveau d'efficacité des aménagements et des mesures qui doivent être mises en œuvre sur les territoires. Elles s'imposeraient aux syndicats de rivières, aux propriétaires, aux secteurs divers et en tout état de cause, elles ne feraient pas débat. Nous ne pourrions pas reprocher à un technicien du territoire de rechercher la meilleure technique.

Comme la Dreal et l'AFB ne font pas ce travail, le Sdage doit pallier cela et définir chaque année un périmètre avec un certain nombre de kilomètres linéaires où il y aurait un taux d'efficacité et un niveau d'ambition. Trois niveaux d'ambition pourraient être ciblés sur les aménagements optimaux, médians ou réduits en fonction des enjeux du secteur. De même, il faudra absolument revoir la notion de taux d'étagement et de fractionnement et surtout, au lieu de fixer des objectifs par taux d'étagement, fixer plutôt des objectifs de taux de fractionnement.

Le deuxième point qui me paraît fort en thème, c'est la prise en compte de l'adaptation au changement climatique. Toutes les orientations sont basées sur l'amélioration des pratiques et la résilience des milieux. C'est très bien. Cependant, nous ne devons pas prendre le risque de ne pas préparer le plan B, que je qualifierais de plan complémentaire.

Lors du colloque de Lyon le 15 novembre, notre ministre François de Rugy a souligné que la pérennisation de la ressource passe obligatoirement par le stockage. Il a cité à plusieurs reprises l'exemple de nos voisins espagnols qui ne sont pas plus bêtes que nous j'imagine. Le Sdage doit imposer que sous cinq ans, une cartographie des zones de stockage possible, essentiellement en tête de bassin ou sur les cours d'eau, soit établie afin d'assurer a minima le débit réservé ou le QMNA5 durant les périodes de sécheresse qui vont devenir de plus en plus longues. Ce ne seront que des études. Il faut espérer que les aménagements ne soient pas nécessaires mais ce serait une faute de ne pas se préparer au pire.

Pour terminer, M. Burlot, je vous interpelle car ce sont des orientations avant tout politiques. Les services auront des tas de bonnes raisons pour rechigner à cela. Je vous demanderais donc de veiller à ce que ces sujets soient réellement débattus par le comité de bassin. Merci de votre attention.

#### **M. TAUFFLIEB :**

Je ne répondrai pas à M. Blaise qui s'est largement exprimé. La commission a travaillé sur les axes, dont nous avons décliné les éléments à l'unanimité. Je préférerais rajouter un point plutôt que de toucher aux grands principes et aux axes déjà définis. Nous reviendrons sur le sujet. Je ne

voudrais pas que nous retouchions aux grands principes sur lesquels nous avons beaucoup travaillé. Revenir sur les axes me paraît beaucoup plus simple.

**M. le président :**

Nous prenons l'engagement vis-à-vis de Mme Anton de revoir les onze grandes propositions qui nous sont faites. Puis, je propose à M. Blaise de nous faire parvenir par écrit son document, que nous puissions le diffuser et que nous puissions prendre le temps de répondre. Je soumetts au vote la délibération.

- *Axes de travail déclinant les grands principes pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesures.*
- **Adoptée à la majorité (102 voix pour, 12 voix contre, 17 votes blancs).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-06 du 25 avril 2019.**

## ÉTAT DES LIEUX

### Point n°7 de l'ordre du jour

**M. TAUFFLIEB :**

Le comité de bassin doit élaborer le prochain Sdage. Pour mener à bien cette mission, un état des lieux du bassin doit être fait pour fin 2019. Il s'agit notamment de réaliser un diagnostic global du bassin afin d'identifier les bassins versants devant bénéficier de travaux de restauration de la qualité de l'eau pour 2027, en quelque sorte de prioriser les choses.

A l'issue d'une phase de construction technique de l'état des lieux, une phase de concertation technique avec les acteurs locaux s'était engagée depuis octobre 2018, ce qui permettra de valider et de compléter, voire d'infirmier les résultats des analyses réalisées. Cette phase est coordonnée par les secrétariats techniques locaux. Durant cette phase, les travaux du secrétariat technique de bassin et de la commission Planification se poursuivent sur les éléments ne relevant pas de la concertation technique locale qui viendra devant nous plus tard.

Ainsi, la commission Planification a été sollicitée pour soumettre à la validation du comité de bassin les chapitres de l'état des lieux qui ne dépendent pas de la concertation technique. Les deux chapitres qui ont été examinés par la commission sont les chapitres 1 et 4. Je rappelle que le chapitre 1 porte sur la présentation générale du bassin Loire-Bretagne, et le chapitre 4 sur les caractérisations économiques des usages et des activités liées à l'eau. Nous avons eu, là aussi, en commission Planification, des débats riches, importants, chacun s'étant exprimé.

Notre commission a examiné le chapitre 1 le 13 septembre. Nous l'avons adopté avec cinq abstentions. Nous avons eu des demandes de précisions complémentaires. Nous avons représenté une nouvelle version du chapitre 1 en commission le 22 novembre. Nous y avons apporté les précisions complémentaires qui avaient été demandées le 13 septembre.

Pour le chapitre 4, la commission l'a examiné une première fois le 22 novembre. Des demandes de compléments avaient, là aussi, été formulées. Nous avons donc représenté ce chapitre 4 à notre dernière réunion en mars, cette fois-ci avec des échanges nourris. Nous l'avons adopté à l'unanimité, en y ajoutant les quelques derniers ajustements qui avaient été évoqués lors de la première présentation le 22 novembre.

**M. le président :**

Je vous laisse préjuger du travail de la commission Planification. Il faut que nous ayons bien conscience qu'un très grand travail est réalisé. Pour avoir présidé cette commission pendant

quelques années, je peux vous dire que les débats sont riches et nombreux. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cet état des lieux ?

**M. DE LESPINAY :**

C'est à la page 100. J'ai déjà posé la question et je la repose. Nous avons les chiffres d'affaires et les emplois dans les industries alimentaires et de boisson, qui seraient de l'ordre de 50 Md€ pour 150 000 emplois. Toutefois, il manque une ligne. Nous avons 216 000 agriculteurs, d'après les chiffres qui sont donnés, mais nous ne savons pas quel est le chiffre d'affaires. Je me doute qu'il est infiniment plus faible mais j'aimerais bien qu'il apparaisse.

**M. GUTTON :**

Nous n'allons pas le mettre dans le chapitre « industrie » mais dans le chapitre agricole.

**M. le président :**

Ce sera précisé. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. PIRIOU :**

A la page 99 sur le sujet de la production d'algues, il y a des confusions dans les termes. Je n'étais pas à la dernière commission Planification. Il faudrait différencier récolte, cueillette et culture d'algues. C'est très différent. Il y a des termes bien précis. Je ne vois pas bien la différenciation dans le schéma. Il y aurait des modifications à faire. Cela aurait dû passer en commission Littoral.

**M. MENIER :**

Nous avons procédé à un certain nombre de modifications à la commission Planification. En l'occurrence, il y a une chose qui me choque un peu à la page 92. On va encore dire que c'est l'agriculteur qui réagit mais c'est assez surprenant de voir que quand nous avons une évolution de la production à la hausse, c'est en rouge. Puis, quand nous avons une évolution de chiffre d'affaires qui se casse la figure, c'est en bleu. Je ne sais pas si c'est aléatoire ou s'il y a des gens qui ont cela en tête depuis le départ. Attention aux couleurs que vous mettez. C'est aussi important que les mots et la sémantique.

**M. TAUFFLIEB :**

Vous avez raison. Ce point a été soulevé en commission. Nous nous sommes effectivement engagés à changer les couleurs. Cependant, la période entre la commission Planification et le comité de bassin étant un peu juste, nous n'en avons pas eu le temps. En revanche, cela a été fait sur toutes les autres cartes.

**M. GUTTON :**

Par contre, dans cette page, vous retrouvez bien le chiffre d'affaires de l'agriculture.

**M. PIRIOU :**

Mon intervention visait à comparer les chiffres.

**M. MENIER :**

Ensuite, page 91, je vous demanderai de modifier les trois dernières lignes en bas. Il faut bien avoir en tête que le modèle d'exploitation individuelle, ce n'est qu'une histoire de statut. Ce sont des exploitations qui ne sont pas sous forme sociétaire. En dessous, il est indiqué que l'exploitation sous forme individuelle reste dominante, quoique les exploitations sous forme sociétaire se développent. Cela n'a rien à voir. C'est une question de statut. Ce n'est pas une question de taille d'exploitation. Cela veut dire que dans les deux cas, l'agriculture française sur notre bassin est une agriculture à base familiale. C'est surtout cela qui est important ; ce n'est pas de faire un distinguo

entre les histoires de statut. On ne demande pas dans les tableaux si les artisans sont en EURL ou en indépendant.

**M. DORON :**

De manière générale, je trouve qu'il y a une certaine forme de disparité dans l'approche et dans la présentation de ces différents secteurs d'activité économique, notamment socioprofessionnels.

Puis, je voudrais rentrer un peu plus dans le détail. Notamment au chapitre 9 concernant le secteur de l'énergie, je trouve que nous gagnerions en lisibilité, pour évaluer le poids économique respectif et l'intérêt de gérer les filières de production énergétique, à dissocier la grande hydroélectricité et la petite hydroélectricité. C'est l'arbre qui cache la forêt. Chacun sait que l'intérêt économique et la valeur économique de la petite hydroélectricité ne sont nullement comparables à ceux de la grande hydroélectricité. Je pense qu'il y a besoin de clarification, surtout que nous faisons le rapport prix du kilowatt, bénéfices et coûts environnementaux, la balance est largement en déséquilibre dans le domaine de la petite hydroélectricité.

Le deuxième point de mon intervention concerne la pêche associative de loisir. En l'occurrence, j'ai aussi l'impression d'être un peu « maltraité » dans la présentation, l'activité n'étant abordée qu'à travers l'approche RMA (redevance milieux aquatiques). Au passage, je rappelle que les pêcheurs sont les seuls usagers, et représentent la seule activité de loisir, à payer cette redevance. En intégrant les autres pêcheurs qui ne paient pas de redevance, nous serions sans doute sur une valorisation en nombre beaucoup plus importante.

Puis, il y a surtout l'aspect concernant les usages et l'évaluation de la valeur économique des activités liées au développement de la pêche de loisir. Je fais référence notamment à l'étude BIPE (bureau d'information et de prévisions économiques) qui a été menée il y a deux ans au niveau national. Les chiffres sont tout à fait transposables en les ramenant proportionnellement à l'échelon du bassin et au nombre d'acteurs et d'usagers de la pêche de loisir.

Au passage, ce sont quand même 2 Md€. Je le rappelle parce que je trouve que nous sommes un peu les parents pauvres dans cette histoire. En revanche, on nous a fait un beau chapitre sur l'hydroélectricité en noyant le poisson. Excusez-moi le propos mais c'est une façon élégante de présenter les choses. Il y a une nécessité d'objectiver le poids économique de chaque activité. Cela a d'ailleurs été rappelé par l'intervention d'un collègue du comité de bassin. Il faut que chacun s'y retrouve et qu'un travail un peu plus approfondi soit mené.

**Mme BRUNY :**

Concernant les tableaux de la page 85, nous avons effectivement le poids économique de l'agriculture (29 Md€). On aurait pu l'ajouter au tableau, en même temps que la valeur ajoutée des industries agroalimentaires. Puis, on parle de tonnage mais nous n'avons pas le poids économique et financier de la conchyliculture et de la pêche professionnelle. J'avais demandé un certain nombre de modifications qui n'ont pas été apportées alors qu'il y a eu quelques modifications de faites sur l'agroalimentaire, en pourcentages et en chiffre d'affaires. Je le regrette parce que pour le coup, nous n'avons pas un traitement identique selon les secteurs.

**M. BOISNEAU :**

A la page 97 en ce qui concerne la pêche professionnelle maritime, on annonce 26 185 marins sur le bassin Loire-Bretagne. C'est un nombre extrêmement important puisque c'est supérieur aux effectifs nationaux. Quand on somme les différents types de pêche dans le tableau en page 98, l'effectif serait plutôt de l'ordre de 6 185 marins. Je pense qu'il y a là une coquille.

**M. TAUFFLIEB :**

Nous avons déjà eu les mêmes débats en commission, donc je ne vais pas répondre à nouveau. Je dis juste la limite de l'exercice. J'entends que le document soit important pour la préparation du nouveau Sdage. Toutefois, la limite de l'exercice, c'est l'état des lieux. Il évolue tous les jours. Il était important d'avoir au moins une base. J'entends un certain nombre d'arguments, notamment sur les références d'activité et de poids de chacun dans le territoire. Ce sera effectivement important pour nos études et les textes que nous élaborerons demain. Cependant, ce n'est pas un

document figé. Nous ne le validons pas en disant qu'il est unique et nous ne le bougeons plus. Il est par nature évolutif. Nous tiendrons compte de l'ensemble des observations.

**M. le président :**

J'ai bien entendu les propos et les compléments qui ont été demandés. Nous tiendrons compte de ces remarques. Je vous propose de passer au vote de l'état des lieux.

Pendant le vote, je vais vous rappeler deux choses. Nous allons avoir des avis à donner sur les Sage Clain et Creuse. Il ne s'agit certainement pas de refaire le débat. Il s'agit de donner un avis sur la conformité de ces documents par rapport au Sdage. La commission Planification a examiné tout cela. Nos représentants ont donné leur avis sur ces documents. C'est le fruit de ce travail qui vous est présenté.

Hier, j'ai eu l'occasion de fêter les vingt ans du travail fait par Louis Michel sur l'Oudon. Il faut voir la mobilisation territoriale sur ces documents. Il faut voir les compromis et le travail qui est fait. Il ne faut pas que nous apparaissions comme des personnes qui seraient en train de juger le travail important fait par les territoires. Il faut que nous ayons la sagesse de regarder cela avec modestie et de nous féliciter du travail qui est fait par le terrain. Il ne faut pas non plus que nous soyons les censeurs.

- *Mise à jour de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne (2019).*
  - **Adoptée à la majorité (110 voix pour, 13 voix contre, 11 votes blancs).**
- Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-07 du 25 avril 2018.**

## **SCHÉMA DE GESTION DES EAUX**

### Point n°8 de l'ordre du jour

#### **Projet de Sage Clain**

**M. TAUFFLIEB :**

Le périmètre du Sage Clain porte sur 150 communes situées dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente. Il s'étend sur une superficie de 2 882 km<sup>2</sup> et concerne un linéaire de cours d'eau d'environ 1 000 km.

Notre commission Planification a examiné la compatibilité du projet de Sage Clain avec le Sdage du bassin ainsi que sa cohérence avec les Sage voisins.

En commission, les débats ont été nombreux et tendaient souvent à reproduire les discussions déjà engagées au sein de la CLE. Néanmoins, nous en avons tenu compte. Tout le monde a pu s'exprimer.

Au regard de cette compatibilité, la commission Planification propose au comité de bassin de donner un avis favorable au projet du Sage Clain, assorti de six recommandations que vous avez dans votre dossier de séance et qui vous sont présentées dans le projet de délibération.

Cette proposition a été approuvée par la commission Planification par 12 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

Les débats ont été riches. Nous avons souhaité, là aussi, continuer à accompagner les acteurs de ce Sage dans son élaboration.

**M. le président :**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme BRUNY :**

Une partie de notre mouvement FNE votera contre cet avis. Nous n'allons effectivement pas refaire le débat. Nous demandons des réserves, notamment sur le point numéro 1.

**M. DORON :**

Nous nous sommes étonnés que n'ait pas été menée une analyse « hydrologie, milieux, usages et climat » qui aurait sans doute permis, s'agissant d'une ZRE (zone de répartition des eaux), d'éclairer les orientations sur les volumes prélevables et notamment sur les économies à consentir en fonction des différents usages. Par conséquent, nous voterons contre aussi.

**Mme SCHAEPELYNCK :**

En commission Planification, nous nous sommes abstenus au regard aussi de la règle numéro 1 qui fixe des volumes prélevables qui nous paraissent inatteignables. Comme Mme Bruny, nous voulions également des réserves.

**M. le président :**

Nous n'allons pas engager le débat sur les réserves. Je vous propose de passer au vote, mes chers collègues. Je remercie une nouvelle fois tous les acteurs qui se sont mobilisés pour réaliser ce document.

- *Avis portant sur le projet de Sage Clain.*
- **Adoptée à la majorité (90 voix pour, 24 voix contre, 20 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-08 du 25 avril 2018.**

**Projet de Sage Creuse**

**M. TAUFFLIEB :**

Nous avons à donner un avis, à la demande des préfets du Cher, de l'Indre et de l'Allier, sur un projet de périmètre de Sage couvrant les bassins versants Creuse amont, Creuse aval et Gartempe, qui a été soumis à la consultation des collectivités locales.

La Creuse est le principal affluent de la Vienne. Elle prend sa source sur le plateau des Millevaches et conflue avec la Vienne dans le département d'Indre-et-Loire. Le réseau hydrographique totalise plus de 8 100 km de cours d'eau.

Compte tenu que ce projet de périmètre de Sage Creuse nous semble cohérent hydrographiquement, et qu'il s'intègre et respecte la délimitation du périmètre du Sage Vienne limitrophe, la commission Planification a donné un avis favorable à l'unanimité à cette démarche.

**M. le président :**

Y a-t-il des observations sur le périmètre proposé ?

**M. DORON :**

Nous pouvons nous interroger néanmoins sur le périmètre qui a été retenu, lequel ne retient que le territoire du bassin versant présent sur Loire-Bretagne et n'intègre pas l'ensemble du bassin versant concerné.

**M. le président :**

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Avis portant sur le projet de périmètre du Sage Creuse.*
- ***Adoptée à la majorité (136 voix pour, 1 abstention).***

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-09 du 25 avril 2018.**

## **PGRI DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE QUESTIONS IMPORTANTES**

Point n°9 de l'ordre du jour

### **Mme ANTON :**

C'est une délibération qui est passée lors de la CIPL. Le plan de gestion des risques d'inondation rentre actuellement en révision. Nous travaillons sur le PGRI 2022-2027. Dans ce contexte, la première phase consiste à voir ensemble justement les questions importantes.

Notre commission a donné un avis favorable sur ce projet des questions importantes. Nous avons également validé le calendrier de travail avec le programme associé.

Par contre, nous avons souhaité faire cinq recommandations au préfet coordonnateur de bassin :

- renforcer la prise en compte du changement climatique dans le PGRI en s'appuyant sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne ;
- adjoindre de nouvelles dispositions pour traiter les inondations par ruissellement, s'agissant d'une problématique qui va s'accroître avec le dérèglement climatique, en veillant à la cohérence avec le Sdage Loire-Bretagne ;
- accorder une place importante à ce qui favorise le ralentissement de la circulation des eaux de pluie, en agissant là où elles tombent ;
- accorder une place importante à la maîtrise de l'urbanisation, notamment de réexaminer les dérogations de l'actuel PGRI, et ce, dans un souci de les limiter ;
- orienter la gouvernance des actions à l'échelle des bassins versants.

Concernant le calendrier de travail, nous allons continuer le travail avec la CIPL en juin 2019, en octobre 2019, au premier trimestre 2020 pour stabiliser le projet en CA, et en CIPL le deuxième trimestre 2020. Le PGRI devrait être arrêté en novembre 2021. Ensuite, le préfet coordonnateur de bassin arrêtera le projet qui aura été mis en consultation, puis le PGRI définitif.

### **M. le président :**

Nous avons là aussi un gros travail. Je tiens vraiment à remercier tous les présidents et présidentes de commissions pour le travail exceptionnel qu'ils font. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces recommandations ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne. Avis portant sur le projet de questions importantes.*
- ***Adoptée à l'unanimité.***

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-10 du 25 avril 2018.**

## DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE FAÇADE (DSF)

### Point n°10 de l'ordre du jour

#### **M. CAUDAL :**

Il s'agit d'une délibération concernant les documents stratégiques de façade, qui a été examinée par la commission Littoral le 2 avril à Auray. Sur ce point, la commission Planification a également émis un avis le 26 mars dernier.

Le bassin Loire-Bretagne est concerné en totalité par la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). Cependant, du fait des zones de recouvrement géographique très limitées avec les façades Manche Est-Mer du Nord et Sud-Atlantique, il est aussi consulté sur les projets de document stratégique de façade correspondant.

Etant donné le très faible impact des documents Manche Est-Mer du Nord et Sud-Atlantique sur le bassin Loire-Bretagne et son Sdage d'une part, et la cohérence et la similitude des documents stratégiques de façade entre eux d'autre part, il est proposé au comité de bassin de donner le même avis que celui formulé pour le document stratégique de façade Nord Atlantique-Manche Ouest, lequel a fait l'objet quant à lui d'une analyse précise.

Le comité de bassin a déjà été consulté et a donné un avis sur trois documents se rapportant à la stratégie maritime :

- en 2012 sur l'état initial, la définition du bon état écologique et les objectifs environnementaux ;
- en 2014 sur le programme de surveillance ;
- en 2015 sur le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin.

Ces documents ont tous reçu un avis favorable, avec une recommandation concernant essentiellement l'articulation entre l'élaboration des démarches liées à la directive-cadre stratégie pour le milieu marin et la directive-cadre sur l'eau.

Le document stratégique de façade est composé de quatre parties :

- première partie : la situation de l'existant, des enjeux et un projet de vision pour l'avenir de la façade souhaitée en 2030 ;
- deuxième partie : la définition des objectifs stratégiques du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés ; ils sont accompagnés d'une carte des vocations qui définit dans les espaces maritimes des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés ;
- troisième partie : les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique ;
- quatrième partie : le plan d'action.

Les parties 1 et 2 du document stratégique de façade constituent la stratégie de façade maritime. C'est sur ces deux premières parties que le comité de bassin est invité aujourd'hui à émettre un avis.

Les parties 3 et 4 seront élaborées dans un deuxième temps en 2020 et 2021.

Les documents stratégiques de façade précisent, à l'échelle de la façade, les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, tenant compte des orientations de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin et de la directive-cadre pour la planification de l'espace marin.

Ces documents visent à garantir la protection de l'environnement, à résorber et à prévenir les conflits d'usage, ainsi qu'à dynamiser et à optimiser l'exploitation du potentiel maritime français, tout en garantissant l'obtention du bon état des milieux.

Ce document représente 1 600 pages, incluant une synthèse de 40 pages et 16 annexes. Merci aux services de nous avoir extrait l'essentiel pour pouvoir préparer les travaux de la commission Littoral.

Il s'est agi principalement d'analyser les conséquences des orientations du document stratégique de façade sur la rédaction du Sdage 2022-2027 et de vérifier qu'il n'y a pas de contradiction entre

les deux documents, que les objectifs à leur traduction juridique – orientations, dispositions et mesures – témoignent d'une prise en compte réciproque, mais aussi d'identifier en quoi la rédaction actuelle du document stratégique de façade pourrait conduire à compléter ou renforcer certaines orientations et dispositions du Sdage en vigueur.

A la suite des débats, la commission Littoral a proposé d'amender le projet de délibération pour signifier l'importance des enjeux environnementaux, le rôle joué par les acteurs locaux et notamment les commissions locales de l'eau dans la prise en compte des liens terre/mer.

La commission Littoral propose au comité de bassin de donner un avis favorable aux trois documents stratégiques de façade, assorti de sept recommandations.

Le projet de délibération peut être résumé comme suit :

Article 1 : le comité de bassin prend acte de l'important travail qui a été déjà effectué.

Article 2 : le comité de bassin émet un avis favorable.

Article 3 : le comité de bassin associe sept demandes résumées comme suit.

Premièrement, il est demandé de veiller à la cohérence des objectifs environnementaux avec ceux du Sdage 2022-2027 en préparation.

Deuxièmement, il est demandé d'associer étroitement le comité de bassin à la définition des cibles et des indicateurs en lien fort avec le Sdage et retravailler certains indicateurs. Dans un souci de cohérence et de visibilité par les acteurs locaux, il est indispensable de développer les indicateurs environnementaux communs avec ceux de la directive-cadre sur l'eau.

Aujourd'hui, des masses d'eaux côtières peuvent être classées en mauvais état au titre de la DCE mais en bon état au titre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, ou inversement, parce qu'il y a des méthodologies différentes qui induisent des indicateurs différents. Pour une même masse d'eau, nous pouvons avoir des avis contradictoires.

Il y a aussi, dans les objectifs environnementaux, la prise en compte commune de problèmes de nitrate et phosphate, ainsi que de l'apport d'eau douce en mer comme cela a été évoqué tout à l'heure.

Troisièmement, il est demandé de développer l'évaluation financière du programme de surveillance et s'assurer de sa faisabilité. Il y a là aussi le problème d'une meilleure connaissance des milieux littoraux. Le problème du financement de cette surveillance se pose aussi.

Quatrièmement, il est proposé de consolider et harmoniser les évaluations des coûts de la dégradation concernant notamment l'eutrophisation et la qualité sanitaire des usages.

Cinquièmement, il est demandé de mentionner les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les acteurs de l'eau et les contractualisations territoriales comme initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral. L'ensemble du littoral de notre bassin Loire-Bretagne est couvert par des Sage. Il y a des contrats territoriaux. Par conséquent, les actions dans le cadre du Sdage et de la DCE participent déjà aux actions de la directive-cadre pour le milieu marin.

Sixièmement, il est demandé de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux qui sont trop peu développés en comparaison des enjeux économiques, notamment dans la définition des priorités.

Enfin, il est proposé de tenir compte du décalage des calendriers des deux processus directive-cadre sur l'eau et directive-cadre stratégie pour le milieu marin en organisant des agendas prévisionnels des travaux et des décisions à venir en conséquence. Par exemple, l'objectif d'atteinte de bon état au titre de la DCE pour notre Sdage 2027 met les mêmes masses au titre de la directive-cadre pour milieu marin 2026. Il y a un certain nombre d'harmonisations à avoir.

Article 4 : le comité de bassin attire l'attention des commissions locales de l'eau sur la nécessité de prendre en compte les liens terre/mer.

Article 5 : le comité de bassin précise que l'avis porte sur le lien avec notre politique de l'eau et sur les périmètres des masses d'eaux côtières et de transition du bassin Loire-Bretagne. Les masses d'eaux côtières sont communes aux deux directives. En amont des masses d'eaux côtières, c'est la DCE, et en aval sur les zones économiques exclusives jusqu'aux 200 milles marins, c'est la directive-cadre stratégie pour le milieu marin qui intervient.

Je vous remercie de votre attention. Je voudrais remercier les services pour nous avoir bien préparé ce travail de commission le 2 avril puisque nous étions incapables de lire les 1 600 pages de ce document.

**M. le président :**

Merci parce que c'est vraiment un gros travail qui est réalisé là. Je pense que plus que jamais, il faut que nous soyons cohérents entre eaux terrestres et eaux littorales. Il y a un besoin absolu de travailler ensemble et de partager même si nous savons la complexité des responsabilités. Ce type de document doit nous aider à progresser ensemble.

Certes, nous avons l'impression que les questions environnementales ne sont pas suffisamment prises en compte. Ce n'est pas tout à fait vrai parce que nous savons l'énorme travail qui a été fourni dans le cadre de ces documents. C'est plutôt la cohérence entre la terre et la mer qui n'est pas assez prise en compte. Nous avons une responsabilité collective à travailler sur ces sujets.

**M. SELLIER :**

Pour rassurer l'assemblée, la cohérence et la synergie entre les deux exercices sont pour le moment assurées. Je participe au comité de bassin depuis maintenant plus d'un an, dans la perspective d'assurer toute synergie entre les deux démarches. Je le dis très clairement, les deux démarches sont cohérentes. C'est d'ailleurs un des points fondamentaux que nous soulevons systématiquement.

J'aurais juste une observation très technique mais qui vise à renforcer la délibération. C'est au septième point de la délibération (page 176). L'observation qui est faite traite de la carte des vocations, s'agissant du document de synthèse. Par conséquent, à la place de la formulation actuelle – sur 1 600 pages du document, il y en a 1 400 qui traitent des objectifs environnementaux – nous proposons la formulation suivante : « davantage souligner les objectifs environnementaux figurant dans la carte des vocations ». Cela précise bien le fait que les objectifs environnementaux, dans la carte des vocations, doivent être mieux soulignés qu'ils ne le sont actuellement. En l'occurrence, nous traduisons effectivement l'esprit de l'observation mais dans une formulation plus précise.

**M. ROUSSEAU :**

J'avais un commentaire sur les aspects financiers liés à ces travaux. La dernière version du document du conseil de prélèvements obligatoires nous parle de la fiscalité affectée, qui ne fait qu'augmenter entre 2013 et 2018 et qui passe de 54 % à 58 %. Or, nos finances sont des redevances affectées. En plus, il paraît que certains secteurs tels que l'écologie et la culture sont particulièrement consommateurs de taxes affectées. Quand je vois la complexité de mise en œuvre de l'action qui permet d'obtenir des résultats, nous pouvons nous poser la question des moyens financiers. A partir du moment où le conseil des prélèvements obligatoires dit que nous passons de 54 à 58 %, je ne vois pas vraiment comment nous allons pouvoir trouver les moyens nécessaires pour cette politique.

**M. PIRIOU :**

Concernant la demande de reformulation de la phrase, c'est vraiment dommage parce que nous en avons débattu en commission Littoral. Nous avons voté ce document. Il y a des gens de l'extérieur qui ont souhaité cela, qui ont demandé cela. Puis là, tout d'un coup, nous changerions la formulation, je ne suis pas d'accord. Je propose de conserver la première formulation.

**M. CAUDAL :**

Je propose, tout en gardant le travail de la commission Littoral, d'indiquer que cet avis porte sur la carte des vocations. Il s'agit simplement de rajouter. En fin de compte, les priorités qui ont été évoquées lors de la réunion de la commission portent sur l'application de cette carte des vocations. Ainsi, nous pouvons concilier à la fois la demande qui a été faite et la rédaction de la commission en faisant référence à la carte des vocations. Cette carte des vocations définissait des activités

économiques. Nous étions d'accord en commission pour prendre en compte aussi les priorités environnementales. Cette rédaction s'applique à la mise en œuvre de cette carte des vocations.

**M. le président :**

Faisons ainsi. Je vous propose un vote global sur les trois documents.

- *Avis portant sur le projet de stratégie de la façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) bordant les côtes du bassin Loire-Bretagne.*

- **Adoptée à la majorité (116 voix pour, 1 voix contre, 7 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-11 du 25 avril 2018.**

- *Avis portant sur le projet de stratégie de la façade maritime Manche Est-Mer du Nord (MEMN) bordant les côtes du bassin Loire-Bretagne.*

- **Adoptée à la majorité (116 voix pour, 1 voix contre, 7 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-12 du 25 avril 2018.**

- *Avis portant sur le projet de stratégie de la façade maritime Sud-Atlantique (SA) bordant les côtes du bassin Loire-Bretagne.*

- **Adoptée à la majorité (116 voix pour, 1 voix contre, 7 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2019-13 du 25 avril 2018.**

## POINTS DIVERS

### Point n°11 de l'ordre du jour

**M. le président :**

Le prochain comité de bassin aura lieu le 2 juillet. Aujourd'hui, c'est le dernier comité de bassin de Mme Sophie Spilliaert, directrice générale adjointe. Je voudrais que nous puissions l'applaudir et lui souhaiter une très bonne retraite.

*[Applaudissements]*

**Mme SPILLIAERT :**

Merci, M. le président. Comme je ne pouvais pas dire au revoir à chacun individuellement, je profite de ce comité de bassin pour redire un au revoir collectif et vous dire combien j'ai apprécié travailler avec vous pendant ces trois ans et quatre mois passés à l'agence.

*[Applaudissements]*

**M. GUTTON :**

Pour les administrateurs de l'agence, il était prévu dans les agendas un conseil d'administration après le comité de bassin cet après-midi. Le sujet à l'ordre du jour ayant été réglé administrativement et techniquement, ce conseil d'administration a été annulé par la présidente du conseil.

*La séance est levée à 12h45.*

## **SÉQUENCE « SECOND VOLET DES ASSISES DE L'EAU » POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

*Présentations de :*

- *M. Laurent Baraduc, chargé de mission de l'équipe « économie » du pôle « économie-filières-promotion », chambre régionale d'agriculture de la région Centre-Val de Loire ;*
- *M. Serge Lhermitte, chef du service « compétitivité et performance environnementale », ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises.*

### **M. le président :**

Aujourd'hui, les inquiétudes des agriculteurs par rapport à cette politique portent sur la question des conditions d'éligibilité, mais également sur la participation des Anglais ou pas. C'est une question déterminante. Vous avez vu à travers ces deux exposés la complexité des organisations. Je n'ose pas vous parler de la régionalisation d'une partie des fonds européens, avec la difficulté de mise en œuvre du fameux FEADER. Parfois, cela paraît très complexe alors que finalement, ce sont des politiques de proximité et qui impactent beaucoup la vie de nos concitoyens.

### **M. ROUSSEAU :**

Chaque fois qu'une nouvelle taxe s'annonce, c'est l'espoir qui se profile pour nous, environnementalistes et acteurs de la politique de l'eau, que les choses s'améliorent. Si je me réfère à de bons auteurs, par exemple M. Travers et M. Hulot à propos de l'Ecophyto, je me souviens que les chiffres affichaient une augmentation de 12 % du NODU (nombre de doses unités) sur une dizaine d'années. J'avais noté également que le chiffre d'affaires des produits phytosanitaires dans notre pays restait à peu près constant, de l'ordre de 2,3 Md€ par an. Je trouvais assez surprenant cette constance et cette augmentation de toxicité. La question que je me pose, à la suite de ces deux exposés extrêmement intéressants et complexes, c'est : serait-ce différent cette fois-ci ?

Puis, il y avait aussi un certain nombre de règles et de conditionnalités. J'imagine que ces règles vont avoir un impact économique sur les exploitants. Quelle sera la compensation à ce niveau-là ? S'il n'y a pas de compensation sérieuse, il est bien évident qu'il n'y aura pas de résultats.

### **M. DE LESPINAY :**

On est souvent un peu dans l'hypocrisie. Susciter et accompagner des pratiques vertueuses, je suis tout à fait pour. En revanche, je constate que ce n'est pas le cas pour tout le monde.

### **Mme BRUNY :**

M. Lhermitte a dit à un moment qu'il fallait que l'agriculture reste une activité économique viable. Aujourd'hui, le constat est que sans les subventions, elle ne l'est pas. Cela pose d'ailleurs un gros problème. Les autres activités économiques n'ont pas autant de subventions. C'est quand même un vrai sujet.

### **M. DAUTON :**

Je vous adresse un grand merci, M. le président. Je me le permets parce que j'avoue que j'avais un a priori pas très optimiste et pas très favorable à la présentation de ce sujet en comité de bassin. La politique agricole a effectivement un impact sur l'environnement et sur l'eau. Un grand merci aussi à nos intervenants parce que cela a le mérite de montrer la complexité de la politique qui nous est imposée aujourd'hui, ainsi que la complexité des sujets et des contraintes auxquelles les agriculteurs doivent répondre. Je reconnais que j'avais des a priori pas justifiés.

Ensuite, je souhaite préciser à notre assemblée qu'en 2019, les prix payés aux agriculteurs sont, au centime près, quasiment les mêmes qu'en 1992 lors de la grosse réforme où les subsides et les

aides adressées aux agriculteurs étaient bien des aides compensatrices pour baisse de prix. C'est quand même un élément très important.

Or, nous voyons bien aujourd'hui, à travers les différentes réformes, tout ce que l'on veut faire financer par le budget de la PAC. Pourquoi pas ? Sauf que les prix des produits resteront à leur niveau actuel, que ce soit le litre de lait ou le kilo de bœuf.

Mme Bruny a bien raison, tous les gains de productivité qu'a faits l'agriculture depuis quarante ans ont permis aux ménages de réduire la part de leur budget destiné à l'alimentation. Il faut beaucoup moins d'heures travaillées aujourd'hui à un salarié pour acheter un kilo de beurre ou un kilo de poulet qu'il y a trente ou quarante ans. Sauf que cette compétitivité a été systématiquement captée par la transformation ou la distribution, au-delà du fait qu'elle a bénéficié aux consommateurs.

Pour répondre à cela, l'agriculture voyant sa marge à l'unité produite baisser régulièrement n'a eu d'autre possibilité que de multiplier le nombre d'unités produites par unité de travailleur pour maintenir un revenu. Sauf que nous sommes aujourd'hui rendus au terme de cette évolution, de ce dispositif. Il est vrai qu'il faut revoir la copie.

Je ne serai pas plus long. Simplement, je veux conclure en insistant sur le fait que nous voyons bien, dans les nouvelles dispositions présentées par M. Lhermitte, que l'on demande beaucoup à la politique agricole commune aujourd'hui. On lui demande de financer beaucoup de choses qui sont toutes louables. Sauf qu'à budget constant, je ne vois pas comment les agriculteurs vont pouvoir pérenniser leurs entreprises demain.

#### **M. BONNEFOUS :**

Je félicite nos deux intervenants pour la qualité de leur exposé. Cependant, il manque une chose essentielle cet après-midi, c'est la carte mondiale de l'évolution des politiques agricoles. Quid de la politique russe, de la politique ukrainienne et de toute la grande politique de l'est ? Qu'en est-il de la politique de l'Amérique du Sud, des USA, du Canada, de la Chine ? Aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation, il manque ce paramètre. Ce n'est pas la petite Europe qui va faire la politique agricole mondiale. Avec des frontières passoires aujourd'hui, c'est à mon avis un des points importants.

#### **M. MENIER :**

J'espère, concernant les propos sur le développement des structures de la côte, que le fait d'avoir une aide vers l'amont pour préserver les zones humides intérieures ne reviendrait pas à remettre en cause le plan de développement de la Bretagne qui était cher au général de Gaulle, qui a mis en place la quatre-voies vers Lorient d'un côté et la N164 de l'autre pour transformer le Centre Bretagne en réserve d'Indiens, et en finançant des agriculteurs à faire uniquement de l'environnement. Je pense que cette Bretagne centrale est une Bretagne agroalimentaire qui a été bâtie avec le monde agricole, qui a développé de l'emploi à l'intérieur des territoires. Il faut faire très attention à ce qu'au travers de certaines visées sur la PAC, on n'en arrive pas à transformer l'intérieur des territoires en zone « misère » de manière à permettre aux zones littorales de se développer.

#### **M. NOYAU :**

Merci aux deux intervenants. L'inquiétude est dans le budget. Il y a une baisse du budget même s'il n'y a pas le Brexit. Il y aura automatiquement des conséquences sur l'accompagnement dans les départements et les régions. L'incertitude porte sur la subsidiarité, c'est-à-dire que chaque État pourra faire ce qu'il veut avec ses enveloppes. Les États pourront choisir d'appliquer l'éco-schème dans un intervalle de 0 à 100 %. Par exemple, l'Allemagne aurait une mise en œuvre autour de 0 et la France autour de 40 à 50 %. Ainsi, l'aide de base économique irait du simple au double. Il y aura des conséquences énormes.

Ensuite, deuxième sujet qui n'a pas été abordé tout à l'heure, c'est la subsidiarité à l'intérieur de la France. Le deuxième pilier est géré par les Régions. C'est une bonne chose parce que nous pouvons nous approcher plus finement de l'économie locale. Néanmoins, c'est aussi une distorsion de concurrence à la limite des régions. Il y a un écart entre la partie économique et la partie verte. Je pense qu'il faut qu'il y ait encore une partie du deuxième pilier qui soit gérée par les Régions mais dans un cadre national.

Cela m'amène à dire qu'il faut y aller. D'ailleurs, nous sommes tous partis. Je suis très engagé nationalement sur cette partie réduction et engagement de transition. Toutefois, attention à la vitesse car nous pourrions aller vers une démobilitation rapide, qui serait contreproductive par rapport au nombre de personnes installées, aux transmissions d'exploitation et aux terres cultivées. En effet, nous pouvons aussi avoir une friche dans les zones fragiles. La gestion des risques est essentielle par rapport au climat qui change. Il y a une attention particulière à apporter sur cet aspect.

**M. le président :**

Nous sommes d'accord. Je rejoins les propos sur la mondialisation de l'économie agricole et des échanges. Il faut effectivement que nous soyons très réalistes par rapport à ce qui se passe ailleurs. Il ne faudrait pas qu'en étant vertueux, nous soyons moins compétitifs. C'est une question centrale. C'est la question de l'alimentation de l'Europe. C'est la question de la santé. Ce sont des questions qui vont au-delà de la question agricole. Ce qui me plaît beaucoup dans le débat de cet après-midi, c'est que finalement, on s'aperçoit que cette question n'est pas une question exclusivement agricole. C'est une question de modèle de développement.

**Mme AUBERT :**

Merci pour votre présentation. C'est toujours un challenge de présenter de façon rapide et lisible quelque chose d'aussi complexe. Vous avez parlé du calendrier du processus. Même s'il va être long, c'est dès maintenant qu'il faut commencer si nous souhaitons l'influencer à notre niveau.

Je voulais vous interroger sur les processus participatifs. C'est très à la mode en ce moment. C'est très important, d'une part en termes de concertation interne entre les ministères. M. le président vient de dire que ce n'est pas qu'une affaire d'agriculture. Comment cela se passe-t-il avec les autres ministères ? Qu'est-ce qui est mis en place pour que la position française soit élaborée en concertation avec les différents types de ministères et d'acteurs ? Puis, comment s'organise le processus de consultation et de concertation avec les acteurs internes à notre pays, à commencer par nous-mêmes ?

Circulent déjà beaucoup sur les réseaux sociaux, dans différentes instances, des projets de PAC portés par différents types d'acteurs. Je suggérerais aussi que notre agence, avec les cinq autres, soit en mesure de porter des propositions, dans les prérogatives qui sont les nôtres, sur les objectifs que nous avons à atteindre et les problématiques de terrain que nous connaissons bien puisque nous rassemblons des acteurs à l'échelle de bassin. Quels seraient notre regard, notre proposition par rapport à ce qui est sur la table aujourd'hui ?

Au-delà des échanges dont nous pouvons nous féliciter à l'initiative du comité de bassin aujourd'hui, je pense que nous pourrions aller plus loin et faire un *non paper*, avec une proposition de notre agence de l'eau, en concertation avec les autres aussi – nous avons certainement nos problématiques communes – et qui pourrait être ensuite remise à notre ministère de tutelle et au ministère de l'Agriculture.

En tout cas, je pense que ce processus de concertation, d'élaboration et de participation à la prise de décision in fine est fondamental. Je ne peux que valider le message sur l'importance des élections. Nous avons aussi notre rôle à jouer.

**M. GAULANDEAU :**

Tout le monde connaît l'histoire. Notre PAC a évolué d'une réforme à l'autre en s'appuyant toujours sur la précédente pour changer. Nous sommes rendus aujourd'hui à un stade où nous pouvons nous interroger si, plutôt que de s'appuyer sur ce qui existait jusqu'à présent pour aller vers une nouvelle PAC, nous ne devrions pas redéfinir un contrat global entre la société et l'agriculture. Je dis peut-être des banalités. Nous ne sommes pas là pour défendre chacun nos prérogatives ou nos avantages. A un moment donné, nous pouvons nous poser la question de manière plus globale.

Ensuite, concernant la dépendance aux aides, l'agriculture est effectivement sous perfusion des aides pour une large part. Ce n'est pas facile à vivre. Ce n'est pas dynamisant pour notre agriculture. Ce n'est pas un facteur d'évolution.

Puis, j'avais une question pour être dans mes contradictions par rapport aux aides. Les PSE (paiements pour services environnementaux) devaient être confiés aux agences de l'eau. J'aimerais savoir comment ce sera traité dans les mois qui viennent.

**M. GUILLAUME :**

Je vais être partiellement hors sujet mais je profite de la tribune. Notre priorité, c'est l'accès à l'eau potable en prix et en disponibilité. Nous ne savons pas comment favoriser cet accès. Nous nous apercevons que cela devient de plus en plus difficile d'accéder à l'eau potable même si actuellement, il y a de l'eau potable au robinet pour 98 % des Français. Par contre, cela coûte très cher. Avec des collègues, je participe aux assises de l'eau. De plus en plus de participants avancent le fait que l'eau potable ne serait plus la priorité. C'est pourtant inscrit dans la loi. Toutefois, il y a une pression importante de participants qui considèrent que tous les usages doivent être au même niveau. Nous sommes très inquiets à ce sujet.

**M. le président :**

Merci, mes chers collègues. Je vais passer la parole à nos invités, en les remerciant une nouvelle fois de leur participation. Je vais devoir vous quitter, non pas que je n'ai pas envie d'écouter les réponses mais comme je dois être à 18h sur Rennes pour présider une manifestation, il vaut mieux que je ne tarde pas trop. Je vais laisser notre directeur animer la fin d'après-midi. En tout cas, je vous remercie de votre attention et de votre participation. Merci encore, M. Lhermitte et M. Baraduc.

*Le président quitte la séance.*

**M. LHERMITTE :**

J'apporterais quelques éléments de réflexion et de réponses à vos questions. C'est un fait et cela a été rappelé, l'origine c'est l'histoire d'un enjeu à nourrir, et de nourrir à un prix abordable, la population.

Le fait est que ces orientations-ci ont conduit à ce que la subvention pèse fortement dans le revenu des exploitations agricoles, et ce, malgré les évolutions qu'a pu connaître la PAC. Nous essayons d'amener un outil, qui est la politique agricole commune, à orienter et à accompagner l'agriculture sur beaucoup de thématiques. Néanmoins, le poids de ces subventions liées à la PAC dans le résultat d'une exploitation reste extrêmement important, parfois même majoritaire dans certains systèmes de production. C'est un fait dont nous sommes obligés de tenir compte.

Nous serons également obligés d'en tenir compte dans les arbitrages à venir en fonction de ce que sera la réalité du futur budget de la PAC. Nous ne sommes pas rentrés dans le détail mais derrière, il y a probablement des curseurs à bouger, avec des questions assez lourdes de conséquences en fonction des disparités qui peuvent exister entre les territoires et les filières. Nous parlons d'agriculture en général mais en fonction des types de production, toutes ne sont pas abordées de la même façon, ne serait-ce qu'au titre des aides au revenu dans le cadre de la PAC. C'est un élément fort.

Je suis assez convaincu que plus nous voulons faire jouer des rôles à la PAC, moins il faudrait que la subvention soit prépondérante dans le revenu de l'agriculteur. Cela renvoie à des questions d'ordre politique qui est la rémunération : comment finance-t-on ? Quel est le juste prix de notre alimentation ? Comment s'assure-t-on ce financement pour conserver une alimentation sûre, saine, de qualité et abordable pour tous ? Cela renvoie à des aspects qui vont même au-delà de la seule question de la PAC.

Effectivement, je n'ai absolument pas parlé de la cartographie des autres politiques agricoles dans le monde – nous pourrions y passer l'après-midi –, quoique c'est un sujet important. Si tant est qu'il existe un certain nombre de freins assez forts au niveau des frontières européennes, le fait est qu'il y a beaucoup d'échanges et que l'agriculture vit désormais dans un contexte véritablement mondialisé. Il y a un impact direct. On voit de grands pays asiatiques, d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud qui ont des politiques d'accompagnement très incitatives sur les quantités produites, avec une ouverture au marché. Ils avaient une velléité dans un premier temps à nourrir leur population. Puis, ils basculent sur une logique d'exporter les excédents. Cela impacte forcément notre économie européenne du secteur agricole.

Concernant d'éventuelles distorsions de concurrence, cela va dépendre de ce que sera le texte définitif. La commission « agriculture » du parlement s'est prononcée pour obliger les États membres à ce que 20 % du premier pilier transitent par les éco-scheme. Cela reste dans un débat au sein du Conseil. Tous les États membres ne sont pas d'accord sur le principe d'avoir un éco-scheme obligatoire. Aujourd'hui, ce sont plutôt des tendances et des signaux. Je suis bien incapable de dire quel sera le résultat à la fin.

Ensuite, il y a certainement un enjeu collectif. Ce sont les agriculteurs qui sont directement concernés. Il y a un réel enjeu de réduction de l'usage des pesticides. Quels que soient les paramètres que nous prenons, IFT, NODU ou autres, il s'agit d'un enjeu très fort. Le fait est que les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs qui avaient été fixés.

Il y a une réaffirmation du maintien des objectifs ambitieux d'Ecophyto à horizon 2025 et 2030, que la PAC doit aider à atteindre. Cependant, ce n'est pas le seul outil, il y a du régalién, du réglementaire. Puis, il y a tout le volet des interdictions de molécules. D'ailleurs, des questions se posent sur la recherche, sur les alternatives, sur l'appropriation et la diffusion des techniques et des pratiques déjà éprouvées.

Un certain nombre de questions se posent également en matière de conseil et de développement agricole. Il y a notamment tout le travail qui est mené par les chambres d'agriculture, en lien avec tous les réseaux d'accompagnement des exploitants agricoles. Ce travail est un peu connecté à la PAC, mais n'est pas le cœur du sujet des financements de la PAC. C'est un pan de politique publique incontournable. L'évolution de ce conseil sera aussi un point clé dans l'atteinte de ces objectifs ambitieux, notamment sur les questions environnementales, quoique je puisse aussi parler de bien-être animal sur les techniques d'élevage.

Nous sommes vraiment dans une logique de dire qu'il faut réussir à embarquer le plus grand nombre. Il y a effectivement une disparité dans les résultats économiques et dans les pratiques. C'est pareil dans tout collectif, dans toutes les filières, dans tous les secteurs d'activité et a fortiori dans l'agriculture. Le fait est qu'il y a un enjeu. La PAC doit aider à emmener le plus grand monde par rapport à ces évolutions, ces changements de pratique et ces transitions. Puis, au regard du contexte et de la complexité des négociations européennes, cela explique pour beaucoup que les réflexions de la PAC repartent de l'existant et de ce que nous connaissons.

Concernant le processus, nous sommes au démarrage. En fait, tout ce qui est discussions européennes est inhérent aux interactions internes à l'État. De toute façon, tout transite par le secrétariat général des affaires européennes. Ainsi, toutes les positions que porte la France ne sont pas des positions du ministère de l'Agriculture mais des positions interministérielles, associant le ministère de l'Economie et le ministère de la Transition écologique et solidaire. Puis, en fonction des thématiques, d'autres ministères pourraient être concernés, notamment le ministère de la Santé sur certains aspects. C'est un mécanisme en flux continu dès qu'il s'agit de la position que porte la France au niveau européen, aussi bien dans les instances du Conseil qu'en termes de réactions des parlementaires.

Ensuite, le point important en matière de concertation, c'est la préparation de ce fameux plan stratégique national. En l'occurrence, nous sommes vraiment au début de ce travail. Les tout premiers échanges démarrent ce mois-ci. On n'aborde pas la PAC dans son ensemble, cela ferait des réunions interminables qui ne serviraient pas à grand-chose. Il s'agit déjà d'essayer d'aborder grand type d'outil par grand type d'outil. Nous commençons tout juste les premiers échanges avec les différentes professions agricoles. Nous aurons le mois prochain un premier échange avec les ONG, en lien avec les collègues du MTES. L'exercice serait amené à se prolonger sur toute la durée nécessaire pour l'élaboration.

Par ailleurs, il y a des acteurs qui n'attendent pas nécessairement d'être concertés pour produire des éléments, notamment les ONG qui sont réunies depuis les états généraux de l'alimentation dans une plateforme pour essayer de se coordonner et parler d'une seule voix. Ils ont déjà publié différents papiers de leur vision de la prochaine politique agricole commune. Nous nous verrons prochainement au ministère de l'Agriculture avec les directeurs des agences de l'eau. Je ne doute pas que ce seront des sujets que nous serons amenés à aborder. En tout état de cause, n'hésitez pas, au niveau des agences de l'eau, à faire part de vos réflexions.

Pas plus tard qu'une dizaine de jours, il y a eu un échange entre les services techniques du ministère de l'Agriculture et du MTES, avec une coordination par le commissariat général du développement durable, pour structurer le dialogue et avancer main dans la main sur la

préparation de ce projet stratégique national qui nécessitera très certainement le moment venu d'être coopté par l'ensemble des ministères, que ce ne soit pas juste une production du ministère de l'Agriculture même si nous sommes chefs de file sur le portage de cette politique. Le ministère et l'ensemble des directions du MTES seront effectivement associés à cette démarche.

Au titre des agences de l'eau, vous êtes aussi acteurs de la mise en œuvre de cette politique par le biais des financements que vous mettez en œuvre. Très clairement, les retours d'expérience de l'existant et la manière dont vous vous projetez dans les réflexions que vous avez déjà pu avoir, sans attendre la prochaine PAC, dans l'élaboration de votre prochain programme d'intervention, tout cela aura forcément une interaction et s'inscrira dans ce que sera la prochaine PAC. Tant qu'à faire, autant tenir compte de vos retours d'expérience.

**M. GUTTON :**

Je remercie encore Laurent Baraduc et Serge Lhermitte. Il était important que le comité de bassin puisse échanger sur la question importante de la Politique Agricole Commune.

Je rappelle que les assises de l'eau doivent s'achever fin mai. Il y a un dernier comité de pilotage le 16 mai, qui sera présidé par Emmanuelle Wargon. Les trois grands axes étaient : économiser, partager et protéger. Ce sont des sujets pour lesquels la politique agricole commune a un impact direct. Les sujets agricoles ont été largement traités dans les différents groupes de travail. A l'introduction, le ministre de l'Agriculture était lui-même présent lors d'un comité de pilotage, aux côtés du ministre en charge de la Transition écologique et solidaire.

Je remercie encore l'établissement qui nous a accueillis. Je crois que tout le monde a apprécié ce très bel amphithéâtre et son confort. Nous sommes jaloux des étudiants qui aujourd'hui peuvent travailler dans un cadre aussi agréable. Nous les remercions également de leur présence cet après-midi parmi nous.

# COMITÉ DE BASSIN

Réunion du jeudi 25 avril 2019

(à 10h00 à l'Agrocampus Tours Fondettes)

## Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. ALBERT Philippe		
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	Mme AUCONIE Sophie
A	Mme AUBERGER Eliane		
A	Mme AUCONIE Sophie		
P	Mme BARREAU Cécile	SIGNÉ	
P	M. BAUDOT Christian	SIGNÉ	M. MULLIEZ Stéphane
A	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	M. BERGER Jean-Pierre		
A	Mme BERTRAND Julie		
P	M. BERTRAND Patrick	SIGNÉ	Mme GOMEZ Frédérique
A	M. BESSONNET Hervé		
A	M. BITEAU Benoît		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BLACHON Eric		
P	M. BLAISE Dominique	SIGNÉ	M. DHUY Dominique
P	M. BOCK François	SIGNÉ	
P	M. BODARD Philippe	SIGNÉ	
P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
P	M. BOIGARD Fabrice	SIGNÉ	M. CHOLLET Fabrice
A	M. BOILEAU Fabien		
P	M. BOISNEAU Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. LE GAL Philippe M. VALLEE Mickaël
P	M. BONNEFOUS Nicolas	SIGNÉ	
A	M. BONNET Maurice		
A	Mme BONNEVILLE Annick R. par M. Etienne SIMON	SIGNÉ	M. TRÉTOU Olivier
A	M. BONNIN Philippe		
A	M. BOTHOREL Eric		
A	M. BOUJLILAT Hicham		

	<b>NOM</b>	<b>EMARGEMENT</b>	<b>A REÇU POUVOIR DE :</b>
A	M. BROSSIER Jean-Claude		
A	M. BRUGIERE Marc		
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
A	Mme BUCCIO Fabienne R. par Mme Annie RAMES	SIGNÉ	
A	M. BUIN Pierre		
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. HERVE Marc M. SAUVADE Bernard
A	Mme CASTELNOT Chantal		
P	M. CAUDAL Claude	SIGNÉ	
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	
A	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. SCHMELTZ Bernard
P	M. CHATRY Thierry	SIGNÉ	
A	M. CHITO Christian		
A	M. CHOLLET Fabrice		
A	M. COISNE Henri		
P	M. COLLETER Jean-Yves	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	M. HERVOCHON Freddy
A	M. COUTURIER Jacques		
P	M. COZIC Thierry	SIGNÉ	
A	M. D'HARCOURT Claude		
P	M. DAMIENS Jean-Bernard	SIGNÉ	
P	M. DAUTON Michel	SIGNÉ	
P	M. DE BOYSSON Xavier	SIGNÉ	M. BUIN Pierre
A	M. DE DREUZY Philippe		
P	M. DE LESPINAY Josselin	SIGNÉ	
A	M. DEMOIS Jean-Louis		
A	M. DHUY Dominique		
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. DOUCET Claude		
P	M. DRAPEAU Jean-Luc	SIGNÉ	M. FAVREAU Gilbert
A	M. DREVET Vincent		

	<b>NOM</b>	<b>EMARGEMENT</b>	<b>A REÇU POUVOIR DE :</b>
A	M. DUCOS Yves		
A	M. DURAND Dominique		
A	M. FALCONE Jean-Marc R. par M. CHASSANDE	SIGNÉ	
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	M. BRUGIERE Marc
A	M. FAUVEL Auguste		
A	M. FAVREAU Gilbert		
A	M. FERRAND Emmanuel		
P	M. FERREIRA Patrick	SIGNÉ	M. DUCOS Yves M. MARCHAND Patrick
A	M. FONTAINE Olivier		
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	M. CHITO Christian Mme JODAR Christiane
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	M. ALBERT Philippe
P	M. GANGNERON Etienne	SIGNÉ	
P	M. GAULANDEAU Claude	SIGNÉ	
A	Mme GAUTHIER Odile		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GERAULT Laurent	SIGNÉ	M. FERRAND Emmanuel M. DEMOIS Jean-Louis
P	M. GIBEY Jean-Marc	SIGNÉ	
A	M. GILBERT André		
A	Mme GOMEZ Frédérique		
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. FONTAINE Olivier M. MERY Yoann
A	M. GRANDIERE Jérémy		
P	M. GRIMPRET Christian	SIGNÉ	
P	M. GROSJEAN Francis	SIGNÉ	
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	
A	M. HABERT Laurent R. par Mme Françoise MORAGUEZ	SIGNÉ	
P	M. HANGARD Gregory	SIGNÉ	
A	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
A	M. HERVE Marc		
A	M. HERVOCHON Freddy		
A	Mme HIRTZIG Sylvie		

	<b>NOM</b>	<b>EMARGEMENT</b>	<b>A REÇU POUVOIR DE :</b>
A	M. HUET Gilles		
A	Mme JODAR Christiane		
A	Mme KIRRY Michèle		
A	M. LE BRAZIDEC Raymond		
A	Mme LE FAOU Lénaïck		
A	M. LE GAL Philippe		
A	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		
P	M. LE GOFF Roger	SIGNÉ	
P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	
A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
P	M. LE TARNEC Jacques	SIGNÉ	
P	M. LECHAUVE Michel	SIGNÉ	
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	M. BEAUJANEAU Gilbert
P	M. LEGRET Denis	SIGNÉ	M. MARTIN Lionel
P	M. LEIBREICH Johann	SIGNÉ	M. VINCENT Patrick

	<b>NOM</b>	<b>EMARGEMENT</b>	<b>A REÇU POUVOIR DE :</b>
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
A	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par Mme Murièle MILLOT	SIGNÉ	M. MORDACQ Frank M. STOUMBOFF Michel
P	M. LOSTANLEN Georges	SIGNÉ	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette
P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	
A	M. LOZIER Jean-Louis		
P	M. LUCAUD Laurent	SIGNÉ	
A	M. MAILHOS Pascal		
A	M. MARCELLOT René		
A	M. MARCHAND Patrick		
A	M. MARTIN Lionel		
A	Mme MAUSSION Patricia		
A	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	SIGNÉ	Mme NOARS Françoise
P	M. MENIER Jean-René	SIGNÉ	
A	M. MERY Yoann		
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	

	<b>NOM</b>	<b>EMARGEMENT</b>	<b>A REÇU POUVOIR DE :</b>
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	Mme ROUSSET Nathalie
A	Mme MICHENOT Solène		
A	M. MILLIERAS Christophe		
A	Mme MOATAR Florentina		
P	M. MOELO Jean-Yves	SIGNÉ	
A	M. MORDACQ Frank		
A	M. MULLIEZ Stéphane		
A	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	M. LESTOILLE Jean-Pierre
A	Mme NOARS Françoise		
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	
P	M. PATURAT Jacques	SIGNÉ	M. DREVET Vincent
P	M. PELICOT Joël	SIGNÉ	M. DOUCET Claude
P	M. PELLERIN François-Marie	SIGNÉ	
P	M. PENAUD Jean	SIGNÉ	Mme HERILIER Marie-Jeanne

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	M. POINTEREAU Rémy
A	M. PIERSON Jean-Paul		
P	Mme PINEL Clarisse	SIGNÉ	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
A	M. POINTEREAU Rémy		
A	M. PRORIOU Jean		
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	M. QUENOT Gérard	SIGNÉ	
P	M. RAMBAUD Eric	SIGNÉ	M. BESSONNET Hervé
P	M. REZÉ Jean-Pierre	SIGNÉ	
P	Mme RIVET Michelle	SIGNÉ	
P	M. ROBERT Alain	SIGNÉ	M. VIGIER André M. PIERSON Jean-Paul
P	M. ROBERT Jean-François	SIGNÉ	
P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
A	M. ROLLAND Benoît		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. ROME Francis		
P	Mme ROUFFET PINON Andrée	SIGNÉ	
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	M. BITEAU Benoît
A	Mme ROUSSET Nathalie		
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	M. GILBERT André
A	M. SAUVADE Bernard		
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	Mme YVARD Séverine
A	M. SCHMELTZ Bernard		
P	M. SELLIER Guillaume	SIGNÉ	
A	M. SIRUGUE Daniel		
A	M. SOUBOUROU Christian		
A	M. SPECQ Bertrand		
A	M. STOUMBOFF Michel		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	Mme MOATAR Florentina M. BLACHON Eric
P	M. THOMAZO Roger	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. TOULHOAT Pierre R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	
P	M. TOURON Eric	SIGNÉ	
A	M. TRÉTOU Olivier		
A	M. VALETTE Jean-Guy		
A	M. VALLEE Mickaël		
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
P	M. VERRIER Christophe	SIGNÉ	
A	M. VIGIER André		
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	SIGNÉ	M. SOUBOUROU Christian
A	Mme WILS-MOREL Christine		
A	Mme YVARD Séverine		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	137

Présents : 90  
Dont représentés : 9  
Pouvoirs donnés : 47  
Absents : 84

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	M. RAYMOND François	